



**PRÉFET
DE LA LOIRE-
ATLANTIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



CONTRAT DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE du territoire de Pornic aggro Pays de Retz

ENTRE

Pornic aggro Pays de Retz

Représentée par Monsieur le Président Jean-Michel BRARD, autorisé par délibération du 14 octobre 2021,

Ci-après désigné par « Le territoire »,

ET

L'État,

Représenté par Monsieur le Sous-Préfet de Saint-Nazaire Michel BERGUE,

Ci-après désigné par « l'État » ;

AINSI QUE

La Région des Pays de la Loire,

Représentée par Madame la Présidente Christelle MORANCAIS,

Ci-après désignée par « la Région » ;

Le Département de Loire-Atlantique,

Représenté par Monsieur le Président Michel MENARD,

Ci-après désigné par « le Département » ;

L'ADEME, représentée par Monsieur Franck DUMAITRE, directeur régional

La Banque des territoires, représentée par Monsieur Philippe JUSSERAND, directeur régional Pays de Loire de la caisse des dépôts,
Ci-après désigné par « la Banque des territoires » ;

•
EN PRESENCE des maires des communes membres de Pornic agglo Pays de Retz

IL EST CONVENU CE QUI SUIT :

Préambule

Dans le prolongement de l'accord de partenariat signé avec les régions le 28 septembre 2020, qui se traduira dans des contrats de plan État-région (CPER) renouvelés d'une part, dans les Programmes opérationnels européens d'autre part, le Gouvernement souhaite que chaque territoire soit accompagné pour décliner, dans le cadre de ses compétences, un projet de relance et de transition écologique à court, moyen et long terme, sur les domaines qui correspondent à ses besoins et aux objectifs des politiques territorialisées de l'État, dans le cadre d'un projet de territoire.

La transition écologique, le développement économique et la cohésion territoriale constituent des ambitions communes à tous les territoires : elles doivent être traduites de manière transversale et opérationnelle dans la contractualisation, qui est aujourd'hui le mode de relation privilégié entre l'État et les collectivités territoriales, sous la forme de contrats territoriaux (de ruralité), de relance et de transition écologique (C(R)RTE). Le Gouvernement poursuit, au travers de ces nouveaux contrats, l'ambition de simplifier et d'unifier les dispositifs de contractualisation existants avec les collectivités.

Article 1 - Objet du contrat

Les contrats (de ruralité), de relance et de transition écologique (C(R)RTE) ont pour objectif d'accompagner la relance de l'activité par la réalisation de projets concrets contribuant à la transformation écologique, sociale, culturelle et économique de tous les territoires (urbain et rural, montagne et littoral, métropole et outre-mer).

Les C(R)RTE s'inscrivent

- Dans le temps court du plan de relance économique et écologique avec des actions concrètes et des projets en maturation ayant un impact important pour la reprise de l'activité dans les territoires ;
- Dans le temps long en forgeant des projets de territoire ayant pour ambition la transition écologique et la cohésion territoriale.

Pour réussir ces grandes transitions, les C(R)RTE s'enrichissent de la participation des forces vives du territoire que sont les entreprises ou leurs représentants, les associations, les habitants.

La circulaire du Premier Ministre n 6231 / SG du 20 novembre 2020 relative à l'élaboration des Contrats Territoriaux (de Ruralité), de Relance et de Transition Écologique confirme la

contractualisation comme le mode de relation privilégié entre l'État et les territoires, associés à la territorialisation du plan de relance.

Le Contrat de Ruralité, de Relance, et de Transition Écologique (CRRTE) définit un cadre de partenariat et ses modalités de mise en œuvre pour réussir collectivement la transition écologique, économique, sociale et culturelle du territoire de Pornic Agglo Pays de Retz autour d'actions concrètes qui concourent à la réalisation d'un projet résilient et durable. Ces contrats mobiliseront l'ensemble des moyens d'accompagnement existants au profit des collectivités locales, entreprises et populations des territoires engagés. Sur la base du projet de territoire, les dynamiques des dispositifs contractuels existants seront intégrées et articulées.

Le CRRTE permet de concrétiser des actions communes de coopération entre les territoires dont les interactions pour des questions d'emplois, de mobilité, de services, de culture, de loisirs, de tourisme... influencent les projets de territoire.

Et c'est sur la base du projet de territoire que le CRRTE décline, par orientation stratégique, des actions opérationnelles pour conduire sa démarche de transformation à moyen et long terme, en mobilisant dans la durée les moyens des partenaires publics et privés. Le CRRTE traduit également la manière dont le volet territorial du CPER se décline concrètement dans le territoire.

Le contenu du présent contrat est conçu sur-mesure, par et pour les acteurs locaux. C'est un contrat évolutif et pluriannuel d'une durée de 6 ans.

Le contrat contient l'ensemble des engagements des différents partenaires pour l'ensemble de la période contractuelle 2020-2026 : État, opérateurs, collectivités, secteur privé.

Il fera l'objet d'une large communication et d'une évaluation sur la base d'indicateurs de performances numériques, économiques, sociaux, culturels et environnementaux.

Article 2 – Présentation du territoire signataire et de ses dispositifs en cours

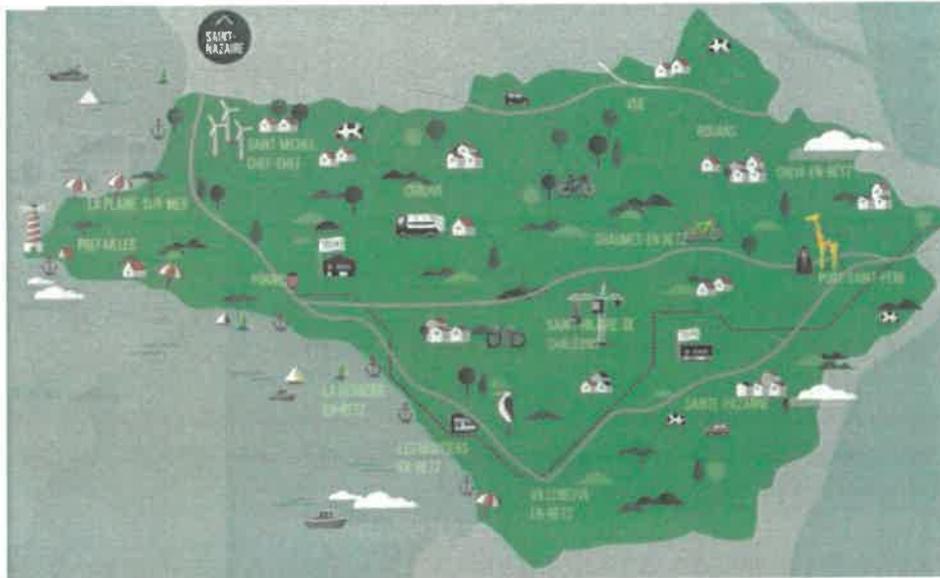
Le territoire de Pornic agglo Pays de Retz et ses partenaires ont souhaité s'engager dans cette démarche de contractualisation.

2.1. Présentation du territoire

La Communauté d'Agglomération Pornic agglo Pays de Retz (Loire-Atlantique) est un territoire rural qui regroupe 15 communes dont 6 communes littorales. Elle est bordée à l'Est par la Métropole Nantaise, à l'Ouest par le littoral Atlantique, au Nord par l'agglomération de Saint-Nazaire et l'estuaire de la Loire et au Sud par le département de la Vendée.

Son paysage est marqué par son caractère rural. Près de 90 % de son territoire est situé en zone agricole ou naturelle (soit 47 367,01 ha sur une surface totale de 52 960,01 ha), dont près de 11 % (5 755 ha) est composé d'espaces protégés et inventoriés au titre du patrimoine naturel.

Ce paysage est fortement marqué par l'eau, avec à l'Ouest le littoral (43 km de côte) et sur le pourtour du territoire des paysages de marais (Sud de l'estuaire, Nord du Lac de Grand Lieu et Nord du Marais Breton), le tout relié au centre par un paysage de bocage traversé de cours d'eau.



L'agglomération compte 63 534 habitants à l'année (soit une densité de 119 hab/km²) (Source : INSEE, Population légale 2018). Son territoire bénéficie d'une réelle dynamique démographique, profitant d'une double attractivité (littoral et proximité Métropole Nantes/Saint-Nazaire). Ainsi, sa population croît de 1,7% chaque année (de 2012 à 2017 +34 hab/an lié au solde naturel et +972 hab/an lié au solde migratoire) (Source : INSEE, Population légale 2017).

Elle est aussi caractérisée par une forte variation saisonnière de population entre la période hivernale et la période estivale. En effet, la collectivité est touristique et composée d'un nombre important de résidences secondaires, environ 15 000 sur un total de 44 726 logements recensés en 2017. Toutefois, cette part de logements secondaires est en décroissance.

Le territoire est marqué d'un côté par un vieillissement plus important qu'ailleurs de sa population (30% de 65 ans et plus en 2050) et de l'autre côté par l'installation croissante de jeunes ménages.

La taille moyenne des ménages est de 2,3 personnes, mais 30% des ménages sont constitués d'une seule personne.

Le revenu médian des ménages est 22 010 € et le taux de pauvreté est de 13% (Source : INSEE, Population légale 2017).

Au niveau économique, 4 766 établissements économiques se situent sur le territoire de l'agglomération (64 % : commerces, transports, services divers, 15 % : construction, 13 % : administrations publiques, enseignement, santé, actions sociale et 8% d'établissements industriels). 73 % de ces établissements n'ont pas de salarié (Source : SIRENE 2019).

Pornic agglomération Pays de Retz compte aussi 284 exploitations agricoles, soit 32 700 ha de surfaces exploitées (source déclaration PAC 2019) et 30 producteurs de la mer.

Pornic agglomération Pays de Retz comprend 27 613 actifs (25 % d'ouvriers, 29 % d'employés, 25 % de professions intermédiaires, 11 % de cadres, 8 % d'artisans commerçants et 2 % d'agriculteurs). Elle a un taux d'emploi de 59 emplois pour 100 actifs (Source : INSEE, Population légale 2017), mais moins de la moitié des actifs travaille au sein de l'agglomération les autres allant chaque jour à Nantes Métropole, à Saint-Nazaire ou dans le reste du département.

221 000 déplacements sont effectués quotidiennement par les habitants (Source : EDCT 2014). 86 % des déplacements pour se rendre au travail se font en voiture individuelle (75 % en LA) contre seulement 3 % à pied, 3 % en vélo et 3 % en transports collectifs. 5 % des habitants travaillent de chez eux.

48 % des ménages ont plus de 2 voitures, contre 39 % en Loire-Atlantique (Source : INSEE, Population légale 2016).

48 % des habitants travaillent dans l'agglomération, 11% dans une commune du PETR et 29 % sur le territoire de Nantes métropole.

73 % des actifs qui travaillent sur le territoire de l'agglomération y habitent (Source : INSEE, Population légale 2016).

2.2. Présentation des dispositifs en cours

Au-delà des documents cadres qui s'imposent tel que le SCOT, le SRADDET, le SDAGE, les SAGE, Natura 2000, le PRPGD, le DSF Nord atlantique Manche Ouest..., Pornic agglomération Pays de Retz a déjà contractualisé avec l'État, ses établissements, ses opérateurs, la Région et le Département sur un certain nombre de politiques concourant à son projet de territoire. Elle a aussi engagé un certain nombre de dispositifs à son échelle pour la mise en œuvre de son projet de territoire.

Les principaux sont présentés ci-dessous. L'objectif est de les prendre compte pour la mise en œuvre du plan d'action, traduction du projet de territoire décliné en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

2.2.1. Plan Climat Air Energie Territorial

Elaboré et approuvé en 2019, ce plan résulte d'une démarche de concertation et de co-construction menée avec les citoyens, les acteurs économiques et les collectivités du territoire de Pornic agglomération Pays de Retz. Preuve de son engagement, la Communauté d'agglomération se fixe des objectifs ambitieux en matière de politique de transition énergétique. Ce plan d'une soixantaine d'actions, et construit autour de 4 axes stratégiques : sobriété – autonomie – préservation et éco-exemplarité, devrait permettre d'atteindre à horizon 2030 et 2050 les objectifs fixés en matière de baisse des Gaz à effet de Serre, de baisse des consommations, de développement des énergies renouvelables et de qualité de l'air.

2.2.2. Contrat d'Objectif Territorial avec l'ADEME sur le volet air, climat énergie, économie circulaire

Un Contrat d'Objectif Territorial va être prochainement signé avec l'ADEME sur le volet air, climat énergie, économie circulaire.

Afin d'intégrer aux politiques territoriales une démarche transversale regroupant les enjeux climat, air, énergie et économie circulaire, l'ADEME a mis en place un nouveau contrat d'objectifs qui repose principalement sur les référentiels Climat Air Énergie et Économie Circulaire du programme « Territoire Engagé pour la Transition Écologique ».

Divisé en deux phases distinctes sur une durée totale de 4 ans, ce contrat est destiné aux Établissements Publics de Coopération Intercommunales (EPCI) qui possèdent toutes les compétences pour mener au mieux leur projet de territoire sur les thématiques économie circulaire et climat air énergie.

La première phase, de 18 mois maximum, permet à la collectivité de s'organiser en interne et en externe, de réaliser son état des lieux et de définir ses programmes d'actions au regard des référentiels de l'ADEME, de définir des objectifs et des actions spécifiques au territoire, sur toute thématique jugée prioritaire et pertinente par le territoire et par l'ADEME. La seconde phase est dédiée à la mise en œuvre des programmes d'actions pour atteindre les objectifs fixés.

2.2.3. Programme d'Intérêt Général (PIG) de rénovation thermique des logements des propriétaires occupants à l'échelle du PETR, dans le cadre du programme national « Habiter mieux » en lien avec l'État (ANAH).

Le PETR du Pays de Retz s'est engagé dans un PIG afin de lutter contre la précarité énergétique et encourager le maintien à domicile dans le cadre d'une convention avec l'ANAH. Ce PIG informe, conseille et accompagne gratuitement les ménages sous conditions de ressources ANAH pour leurs travaux de rénovation énergétique et de maintien à domicile. Le prestataire Citémétrie réalise des audits et des scénarios de travaux avec plans de financement selon le gain énergétique attendu.

2.2.4. Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) de Pornic agglomération Pays de Retz, adopté le 5 décembre 2019, est associé à la stratégie de transition énergétique et écologique du territoire puisqu'il intègre le plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET). Le programme d'actions du PLPDMA contribuera à atteindre les objectifs du Plan Régional de Prévention et de Gestion des Déchets (PRPGD).

Il se décline en :

- **4 axes thématiques :**
 1. Réduire les biodéchets à la source et mieux les trier pour mieux valoriser
 2. Favoriser la consommation
 3. Inciter les entreprises à s'insérer dans une démarche d'économie circulaire
 4. Sensibiliser les populations de passage (résidences secondaires, tourisme)
- **3 axes transversaux :**
 1. Sensibiliser et communiquer sur la prévention
 2. Rendre visible les actions de prévention sur le territoire et créer du lien entre les acteurs du territoire
 3. Développer l'éco-exemplarité dans les collectivités

2.2.5. Plans de Prévention des Risques Littoraux / Inondations

Le territoire de Pornic agglomération Pays de Retz a été touché par la tempête Xynthia le 28 février 2010, notamment sur la commune des Moutiers en Retz où 2 décès ont été à déplorer et 200 habitations inondées.

Face au besoin de disposer d'outils efficaces en vue de réduire les conséquences dommageables des inondations, les collectivités de la Baie de Bourgneuf se sont lancées dès 2012 dans la réalisation d'un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations (P.A.P.I.).

Cet outil de contractualisation entre l'État et les collectivités a permis la mise en œuvre d'une politique globale à l'échelle d'un bassin de risque et ainsi le financement de projets afférents à cette démarche, en partenariat avec la Région des Pays de la Loire et les Conseils Départementaux de la Vendée et de la Loire Atlantique.

Le programme actuel arrivant à échéance en décembre 2022, les collectivités ont décidé d'ici cette échéance et dans le cadre du PAPI actuel de réinterroger la stratégie du territoire face aux risques d'inondations et de pérenniser la démarche actuelle dans un objectif d'amélioration continue en engageant les études nécessaires à la labellisation d'un PAPI n°2.

Parallèlement, deux Plans de Prévention des Risques Littoraux ont été menés par l'État sur la Baie de Bourgneuf Nord (approuvé en 2016) et Côte de Jade (approuvé en 2019) qui visent à réglementer l'urbanisation du littoral au regard des enjeux de submersion marine et érosion du trait de côte. Ils s'imposent aujourd'hui à tous projets d'aménagement.

L'agglomération met également en œuvre la stratégie du Plan de Gestion du Risque Inondation Loire-Bretagne 2022-2027 en incitant les communes à faire évoluer leur zonage urbain dans les zones inondables (en supprimant les zones U) et en favorisant les protections individuelles dans les zones où les protections collectives sont insuffisantes.

2.2.6. Contrats Territoriaux Eau

Pornic aggro Pays de Retz exerce la compétence GEMAPI depuis le 1er janvier 2017. Dans ce cadre, elle décline, de manière opérationnelle, les grandes stratégies supra que sont le SDAGE Loire Bretagne 2022-27 et les SAGE Estuaire de la Loire et Baie de Bourgneuf. Ainsi, 3 contrats territoriaux contractualisés avec l'Agence de l'eau, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de Loire-Atlantique permettent jusqu'en 2022-2023 de mener des actions en faveur des milieux aquatiques et de la qualité de l'eau dans le but d'atteindre le bon état écologique des masses d'eau fixé par la directive cadre sur l'eau. Les actions sont menées en régie par l'agglomération (comme sur le bassin versant du canal de Haute Perche) ou en partenariat avec des structures syndicales (bassin versant de l'Acheneau et du Tenu ou du Falleron et des Côtiers). Un 4^{ème} contrat intitulé littoral Sud Estuaire et Côte de Jade viendra compléter la couverture totale du territoire d'ici 2022 et offrira l'opportunité d'engager des actions autour des enjeux Terre/Mer et Terre/Estuaire, spécifiques du territoire, et d'établir une cohérence d'actions entre 2 EPCI (Pornic aggro Pays de Retz et Communauté de communes Sud Estuaire) via la constitution d'une entente.

2.2.7. Schémas directeurs d'Assainissement

Pornic aggro Pays de Retz a réalisé entre 2015 et 2018 des schémas directeurs sur l'ensemble de son périmètre.

Ces documents de planification ont permis d'élaborer un programme d'actions permettant tout à la fois de résorber les dysfonctionnements actuels et d'anticiper les évolutions des équipements à prévoir pour accompagner l'urbanisation des communes.

Afin de prioriser les actions bénéfiques à la reconquête de la qualité des eaux, l'agglomération a contractualisé avec l'Agence de l'Eau un accord de programmation 2021-2024 autour de deux axes :

- décliner les actions permettant de reconquérir la qualité bactériologique de son littoral,
- décliner les actions des schémas directeurs notamment celles visant à résorber les eaux usées non captées issues des mauvais branchements, les eaux parasites, le rejet de micropolluants et la réhabilitation des stations d'épuration.

2.2.8. Schémas des eaux pluviales

Afin d'anticiper la prise de compétence eaux pluviales à compter du 1er janvier 2020, l'agglomération a réalisé un schéma directeur afin de cerner le périmètre d'exercice de cette compétence, le patrimoine associé à ce périmètre (canalisation, fossé, bassins), les enjeux du territoire en termes d'inondations et les moyens à mettre en œuvre pour les résorber. L'intercommunalité est en phase de finalisation de son zonage assainissement (prévu pour 2022) qui

a pour ambition de favoriser l'infiltration à la parcelle et l'utilisation de solutions fondées sur la nature pour limiter les investissements sur les réseaux.

Une phase de sensibilisation du grand public est par ailleurs prévue afin de permettre à chacun de découvrir et s'approprier ce nouveau mode de gestion des eaux pluviales.

2.2.9. Stratégie de gestion du trait de côte (en cours d'élaboration)

Pornic agglo Pays de Retz s'est engagée en 2021 au terme d'un partenariat avec le CEREMA dans l'élaboration d'une stratégie durable et intégrée de la gestion du trait de côte permettant ainsi de prendre en compte la spécificité littorale du territoire dans ses politiques d'aménagement. Cet accompagnement technico-juridique doit aboutir à un décryptage et des pistes d'actions pour l'aménagement du territoire, un regard sur la cohérence entre l'image donnée à l'extérieur et les enjeux de développement, une analyse juridique de la compétence « gestion du trait de côte », et un accompagnement dans l'arbitrage des investissements à prévoir.

De plus, afin d'apporter des éléments à ce dernier point, une étude opérationnelle est réalisée par le bureau d'études ISL complétant et spatialisant la réflexion globale engagée. Celle-ci doit permettre d'identifier précisément les sites à enjeux sur le territoire de l'agglo et les potentiels travaux à réaliser évaluant ainsi leur coût et planifiant leur programmation.

2.2.10. Stratégie bleue

Fin 2020, les élus de la commission Cycle de l'eau, littoral et marais ont validé une stratégie bleue pour le territoire de Pornic agglo Pays de Retz s'articulant autour de 4 axes :

- Vers la structuration et la reconnaissance de l'économie bleue locale
- Vers la mise en récit de ce « territoire d'eau »
- Vers une offre nautique diversifiée, de qualité et structurée
- Vers un développement touristique autour de l'identité bleue du territoire.

Cette stratégie prend en compte les ambitions du document stratégique de façade (DSF) NAMO, de l'Ambition régionale maritime des Pays de la Loire et de la charte d'engagement partenarial du Défi maritime et littoral de la Loire-Atlantique signée par Pornic agglo Pays de Retz en 2019.

2.2.11. Plan de gestion de la réserve naturelle régionale de Préfailles

La RNR Pointe Saint-Gildas labellisée en 2014 a pour objectif de préserver les milieux littoraux et les espèces qui s'y trouvent tout en maintenant le site ouvert au public. Pour ce faire, la commune de Préfailles, gestionnaire du site peut compter sur le soutien financier de la Région et de l'Union européenne.

Les objectifs de préservation s'orientent autour de 3 grands axes : la gestion du site (fauche, restauration de milieux,..), l'amélioration des connaissances (suivi naturaliste, inventaires,..) et la pédagogie (animation auprès du grand public et des scolaires). Ces 3 axes sont les piliers du bon fonctionnement du plan de gestion 2020-2025.

2.2.12. Schéma directeur de défense incendie en cours d'élaboration

Afin de répondre aux prescriptions du Règlement Départemental de Défense Extérieure Contre l'Incendie approuvé par le préfet de Loire-Atlantique en 2017 et d'établir sa stratégie de couverture du risque incendie, l'agglomération débute son schéma directeur défense incendie.

Elaboré sur la base d'un diagnostic initial, il devra déterminer les enjeux actuels et futurs en termes de développement du territoire sur cette thématique et définir les actions nécessaires à engager, leur coût et leur planification par priorité.

2.2.13. Plan de Mobilités en cours d'élaboration

Depuis sa création au 1er janvier 2017, la communauté d'agglomération est Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et est donc compétente pour organiser la mobilité sur son territoire. Dans ce cadre, et conformément aux dispositions de l'article L. 1214-3 du code des transports, l'agglomération est tenue d'élaborer un Plan de Mobilités (PDM) car son ressort territorial coupe celui de l'unité urbaine de Nantes, via la commune de Port-Saint-Père.

Le PDM est un document de planification et d'orientation qui définit une stratégie de mobilités et un plan d'actions, à horizon 2030, afin de faciliter la mobilité des personnes et le transport de marchandises.

Le PDM est ainsi l'occasion de penser la mobilité de demain sur le territoire. Il s'agit de définir et planifier concrètement les actions qui seront portées par le territoire pour faciliter les déplacements, tout en assurant un équilibre durable entre les besoins de mobilités des habitants et les enjeux environnementaux, sociaux et économiques du territoire.

Dans ce cadre, l'article R. 122-17 du code de l'environnement rend obligatoire la réalisation d'une évaluation environnementale stratégique (EES) afin de permettre au territoire d'anticiper les enjeux environnementaux du PDM.

L'approbation du PDM est attendue pour l'été 2022.

2.2.14. Schéma Directeur communautaire des Modes Actifs (SDMA) (en cours d'actualisation) et Schémas Directeurs communaux des Modes Actifs (SDMA) (en cours d'élaboration ou d'actualisation)

En qualité d'Autorité Organisatrice de Mobilité et en concordance avec les orientations stratégiques du PDM en cours d'élaboration, Pornic aggro Pays de Retz a souhaité mettre les mobilités au cœur de son projet de territoire et soutenir en particulier le développement des mobilités actives. L'agglomération souhaite développer un écosystème favorable à la pratique quotidienne de la marche et du vélo sur son territoire, notamment pour les déplacements domicile-travail. Elle mène ainsi depuis mars 2021 l'actualisation et l'approfondissement de son Schéma Directeur communautaire des Modes actifs (SDMA), réalisé en 2018.

Le SDMA communautaire vise à définir un réseau d'itinéraires doux d'intérêt communautaire (desserte des pôles générateurs de mobilité à l'échelle du territoire intercommunal, liaisons des communes entre elles), à mettre en œuvre dans le cadre d'une planification sur 10 à 15 ans, ainsi que des équipements, services et actions de communication spécifiques. Ce travail est mené en étroite concertation avec les communes du territoire, la plupart d'entre eux menant en parallèle l'élaboration de leur schéma directeur communal.

L'élaboration conjointe de ces schémas va permettre de préciser la compétence communautaire en matière de liaisons douces d'intérêt communautaire. L'approbation du SDMA communautaire est attendue pour le printemps 2022, ceux des communes suivant le même calendrier.

2.2.15. Projet Alimentaire de Territoire à l'échelle du PETR

Les Projets Alimentaires Territoriaux (PAT) ont été instaurés par la Loi d'avenir pour l'Agriculture, l'Alimentation et la Forêt (Loi LAAF) du 13 octobre 2014. Élaborés en concertation avec les acteurs d'un territoire, les PAT s'appuient sur un diagnostic partagé de la production agricole et alimentaire locale et du besoin alimentaire du bassin de vie, qui identifie les atouts et contraintes socio-économiques et environnementales du territoire. Les PAT visent à donner un cadre stratégique et opérationnel à des actions partenariales répondant à des enjeux sociaux, environnementaux, économiques et de santé. L'alimentation devient alors un axe intégrateur et structurant de mise en cohérence des politiques sectorielles sur ce territoire.

En 2018, le PETR du Pays de Retz a été lauréat de l'Appel à projets régional pour l'élaboration du PAT à l'échelle du Pays de Retz. Une subvention de 42 000 € lui a ainsi été accordée, visant pour fin 2020 la validation d'un programme d'actions concertées en faveur d'une alimentation de qualité et de proximité dans le Pays de Retz. Un comité de pilotage est créé pour suivre la démarche. Il est présidé par le Président du PETR et composé d'élus en charge de la restauration scolaire des 38 communes du PETR (la restauration collective étant le premier levier d'action publique en faveur d'une alimentation de qualité et de proximité). Le service Agriculture/Milieus naturels de Pornic agglo Pays de Retz y participe.

Le diagnostic partagé du territoire a été conduit par l'AURAN (Agence d'Urbanisme de l'Agglomération Nantaise) durant l'année 2019 avec des rencontres des différents acteurs et partenaires et 2 séminaires de concertation ouverts à tous ayant permis de faire ressortir une stratégie identifiant 11 grands enjeux du territoire en matière d'alimentation. L'élaboration du plan d'actions du PAT a ensuite été retardée en 2020 en raison de la crise sanitaire liée au COVID-19. Une concertation en ligne autour des enjeux et actions prioritaires du PAT a été organisée en début 2021. Tous les partenaires du PAT du PETR ont aussi été concertés pour préfigurer le plan d'actions.

Les résultats de cette concertation ont permis d'aboutir à un plan d'actions autour de 5 enjeux majeurs, validés en Comité Syndical du PETR le 29 juin 2021 :

1. Rendre l'alimentation de qualité et de proximité accessible à toutes et tous et limiter le gaspillage alimentaire
2. Inscrire l'agriculture dans la transition climatique et dans les enjeux de santé publique
3. Faciliter les débouchés aux producteurs et l'accessibilité aux mangeurs
4. Sensibiliser l'ensemble des mangeurs à une alimentation saine et durable
5. Pérenniser le foncier et les activités agricoles et profiter du renouvellement des exploitants pour impulser de nouvelles dynamiques

2.2.16. Stratégie foncière économique

La stratégie foncière a pour objectif de soutenir l'accueil et le développement des activités économiques tout en réduisant la pression sur les espaces naturels et agricoles par l'optimisation du foncier disponible ou à aménager. Le besoin de foncier destiné au développement économique doit

permettre de réduire le déséquilibre emplois / population active et de renforcer la sphère productive pour maintenir une diversité de la base économique du territoire.

Cette stratégie met en place un modèle de développement de l'offre économique plus performant, plus efficient et plus durable avec :

- Un ratio d'emplois par Ha dans les ZAE plus important.
- Une plus forte densité bâtie avec au moins 30% de coefficient d'emprise au sol du bâti
- Une différenciation des sites en fonction des types d'entreprises pour renforcer les mutualisations (stationnement, services et équipements, stockage, accueil...).

Types de pôles		Industrie	Fonctions supports	Artisanat	Services supérieurs	GMS	Services de proximité	Micro activités
	Structurant Une offre foncière et immobilière favorisant les mutualisations et connectée aux axes routiers structurants afin de préserver les espaces résidentiels des flux et des nuisances	●	●	●	●	●	●	●
	Intégré Une offre foncière et immobilière qualitative intégrée aux polarités urbaines et offrant des aménités pour les usagers	●	●	●	●	●	●	●
	Proximité Un maillage d'offres de petites surfaces de terrains ou de locaux sur l'ensemble du territoire pour les activités recherchant une proximité avec leurs clients	●	●	●	●	●	●	●
	Dédié Des solutions d'implantation dédiées aux activités souhaitant s'inscrire dans une écosystème favorisant les synergies et les coopérations							
	Productif Un pôle adapté aux besoins des activités industrielles et productives offrant une vitrine et une forte accessibilité	●	●	●	●	●	●	●
	Urbain Une offre de locaux d'activités et de bureaux au cœur des polarités urbaines pour des activités tertiaires et non nuisantes	●	●	●	●	●	●	●

2.2.17. Convention d'objectif entre l'intercommunalité et l'Office de Tourisme Intercommunal (Stratégie de Développement Touristique à développer)

Pornic aggro Pays de Retz est un territoire touristique majeur qui travaille avec son Office de Tourisme Intercommunal, via une convention d'objectif, à dépasser le seul volet balnéaire et à développer une économie touristique à plus forte valeur ajoutée : montée en gamme, diversification produits (tourisme d'affaires, cyclotourisme, tourisme vert, bien être, ...). Une activité touristique qui puisse vivre sur les quatre saisons.

L'objectif pour la destination Pornic est d'incarner un territoire touristique vaste et diversifié, basé sur des offres renouvelées et innovantes : circuits de découverte des marais et du rétro-littoral, lieux de vie, expériences identitaires, bons produits et agrotourisme en s'inscrivant dans un démarche de tourisme durable. C'est également de faire du tourisme une vitrine de l'attractivité globale du territoire et de voir le tourisme comme le levier d'une attractivité économique et résidentielle renforcée.

2.2.18. Programme Local de l'Habitat

Le PLH est un document de programmation de la politique habitat sur 6 ans. Il définit la stratégie menée par la collectivité pour répondre à ses enjeux en matière d'habitat. Parmi ces enjeux, l'amélioration du parc privé et le développement de nouvelles formes urbaines favorisant une densité douce et maîtrisée constituent des points forts des axes 1 et 2.

2.2.19. PLU communaux

Le territoire ne possède pas de PLU intercommunal. Chaque commune applique son PLU avec un règlement différent. Certains PLU accentuent le volet transition écologique, d'autre patrimonial.

Les communes n'ont pas confié pour l'instant la compétence planification à l'intercommunalité. L'objectif du mandat est de préparer ce transfert de compétence et d'aller vers une planification de l'aménagement du territoire à l'échelle communautaire.

Pour ce faire, il a été convenu que chaque commune définisse ses propres enjeux et ses politiques foncières en amont d'une mise en cohérence à l'échelle intercommunale. Ainsi, les PLU de Pornic, Les Moutiers en Retz, Villeneuve en Retz, Saint Hilaire de Chaléons et Port Saint Père sont en cours de révision générale.

2.2.20. Convention Territoriale Globale

C'est un nouveau cadre partenarial entre la CAF et l'agglo à visée stratégique dont l'objectif est de bâtir un projet de territoire sur la base d'un diagnostic partagé entre la CAF et les élus du territoire. Elle doit permettre de coordonner l'action des différents acteurs et de consolider la dynamique partenariale déjà existante sur le territoire.

L'accent est toujours mis sur la petite enfance, l'enfance et la jeunesse, mais aussi sur la parentalité, sur le handicap, l'accès aux droits, l'inclusion numérique ... En effet, la CTG apporte une vision décloisonnée des besoins et actions à mettre en place au service des familles.

La CTG se décline en un plan d'actions opérationnel et partagé. Elle a vocation à remplacer le Contrat Enfance Jeunesse à son terme.

2.2.21. Projet Educatif de Territoire

Le Projet Educatif de Territoire (PEdT) représente le cadre de référence qui permet à l'ensemble des acteurs éducatifs de coordonner leurs actions auprès des enfants et des adolescents de 2 à 17 ans et de leurs familles. Il doit répondre au mieux aux besoins et aux aspirations de chaque enfant et de sa famille avec une prise en compte globale de tous les temps de l'enfant (scolaire, périscolaire et extrascolaire).

Il rassemble l'agglo, la Direction académique des Services de l'Éducation Nationale de la Loire-Atlantique, la Direction de la Jeunesse et des Sports, la Caisse d'Allocations Familiales de Loire-Atlantique, les associations, les familles, les équipes éducatives.

Le PEdT prend appui sur le Contrat Enfance Jeunesse et la Convention Territoriale Globale (CTG). Le PEdT constitue le volet éducatif de la CTG. L'agglo s'est également engagée dans le Plan Mercredi en proposant des accueils de loisirs de qualité articulés avec l'ensemble des temps périscolaires dans le respect des principes de la Charte encadrant le Plan Mercredi.

2.2.22. CISPD et son plan d'action

Le Contrat Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CISPD) constitue l'instance de concertation sur les priorités de lutte contre l'insécurité autour de laquelle doivent se mobiliser les institutions publiques et privées concernées, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération Pornic Agglo Pays de Retz. Présidé par le président de la Communauté

d'agglomération, le CISPD possède des instances autonomes telles que : un Conseil des maires dédié, une assemblée plénière, un Conseil restreint et des groupes de travail thématiques. Il participe à l'élaboration, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la Stratégie Intercommunale de Sécurité, de Prévention de la Délinquance et de la radicalisation, l'actuel plan d'action du CISPD.

Ce plan d'action s'appuie sur les plans nationaux et départementaux de prévention de la délinquance qui se décline autour de 4 thématiques :

- les jeunes exposés à la délinquance,
- les violences intrafamiliales, violences faites aux femmes et l'aide aux victimes,
- la tranquillité publique,
- la radicalisation.

Le CISPD travaille en collaboration étroite avec les services de la Justice, la préfecture, des établissements scolaires publics et privés, de l'insertion, du social, de la santé, des loisirs, de l'habitat... pour coconstruire une politique intercommunale de sécurité et de prévention de la délinquance autour de laquelle devront se mobiliser les institutions et les organismes locaux.

2.2.23. Contrat Local de Santé en cours d'élaboration

La communauté d'agglomération « Pornic agglo Pays de Retz » s'est engagée, avec l'ARS Pays de la Loire dans l'élaboration d'un Contrat Local de Santé, fruit d'une réflexion partagée liée, dans un premier temps, aux préoccupations des élus et de la population sur les questions de santé environnementale. Les élus de la communauté d'agglomération avaient en effet été particulièrement touchés par les cas de cancers pédiatriques recensés sur le territoire communautaire et ont suivi avec beaucoup d'attention les actions menées par l'ARS et Santé publique France.

Le Contrat Local de Santé est l'outil qui va nous permettre de nous mobiliser aux côtés des acteurs locaux sur les questions de santé qui peuvent toucher notre territoire, et de nous fédérer autour d'un projet partagé de santé publique à l'échelle de notre territoire. Le CLS portera sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. Il a pour objectif de réduire les inégalités de santé (sociales, territoriales et environnementales). La santé s'y entend dans son sens global.

Les travaux ont démarré et se sont traduits par la création d'un poste de coordinateur du CLS (embauche : janvier 2021), la signature d'une lettre de cadrage avec l'ARS (février 2021) et par le lancement du marché public pour l'appui à l'ingénierie du diagnostic local de santé et l'élaboration du CLS.

Le cabinet de conseil, Icône Médiation Santé, spécialisé en santé publique, accompagne depuis avril Pornic agglo Pays de Retz pour la réalisation de son Diagnostic Local de Santé, préalable à l'élaboration du CLS. Le diagnostic sera présenté et validé en octobre 2021 et permettra de définir les orientations stratégiques. Le plan d'action sera travaillé fin 2021 pour une signature du contrat au plus tard en avril 2022, pour une durée de 5 ans.

2.2.24. Projet Culturel de Territoire (en cours d'élaboration)

En matière culturelle, de nombreux services ou activités sont présents sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz (lieux d'accueils d'artistes et de spectacles, associations d'enseignement musical,

développement d'activités amateurs, lecture publique avec les médiathèques et bibliothèques etc.).

Par ailleurs, la richesse patrimoniale, que ce soit immatérielle (travaux de la société des historiens) ou immobilière (bâtiments de caractère...), ainsi que paysagère avec la façade maritime, le marais Breton et le bocage restent des éléments à préserver et à valoriser.

Aussi, l'agglomération souhaite mettre en œuvre une politique culturelle associant l'ensemble des acteurs et élu

s du territoire. Ainsi, elle s'engage dans la mise en œuvre d'un Projet Culturel de Territoire.

Cela consiste en la réalisation d'un diagnostic complet des actions culturelles menées sur le territoire par les différents acteurs (associations, communes et agglomération), puis sur cette base en la définition des axes d'intervention prioritaires afin de mettre en œuvre ensuite les actions retenues et procéder à leurs évaluations.

2.2.25. Petites Villes de Demain (Pornic et Sainte-Pazanne) (ORT en cours d'élaboration)

Le programme national Petites Villes de Demain vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser les projets de revitalisation de leurs centres-bourgs. Le programme permet d'accélérer la transformation des petites villes pour répondre aux enjeux actuels et futurs, et en faire des territoires démonstrateurs des solutions inventées au niveau local contribuant aux objectifs de développement durable.

Les villes de Pornic et Sainte - Pazanne sont lauréates du dispositif national Petites Villes de Demain depuis décembre 2020. La convention d'adhésion au programme a été signée en avril 2021 et sera complétée par la convention-cadre en 2022, qui vaudra également opération de revitalisation du territoire (ORT).

Outre la préparation du projet stratégique de centre-bourg pour chacune des communes et les différents diagnostics concernant la vitalité des commerces, le déploiement des mobilités douces et la mise en place de nouveaux services, l'une des actions majeures du protocole concerne la réalisation d'une étude pré-opérationnelle visant à déterminer l'opportunité de la mise en place d'une OPAH RU sur la commune de Pornic. Cette opération vise à répondre aux enjeux de rénovation du patrimoine bâti et de requalification des logements privés existants, notamment sur le centre historique de la ville qui concentre des problématiques de dégradation du bâti, de vacance et d'insalubrité.

2.2.26. Plans guides opérationnels des communes pour l'aménagement de leur centre bourg (élaborés ou en cours d'élaboration) dans le cadre de l'AMI Cœur de bourg du soutien aux territoires du Département

Dans le cadre de l'AMI Cœur de bourg du soutien aux territoires du Département de Loire-Atlantique, les communes, guidées par l'objectif de zéro artificialisation nette, sont invitées à s'inscrire dans une démarche d'élaboration et de réalisation d'un projet global de requalification de leur « cœur de bourg/cœur de ville », formalisée dans le cadre d'un plan-guide opérationnel ou à travers la présentation de la stratégie d'aménagement de leur centre bourg.

Les plans-guide définissent à minima :

- les axes structurants du projet de requalification/aménagement (dans plusieurs domaines : habitat, transition écologique, mobilités, service et commerce de proximité, sport et culture...),
- le périmètre d'intervention,
- le plan d'actions chiffré (décliné en opérations),
- son calendrier de mise en œuvre.

Toutes les communes de Pornic agglomération Pays de Retz sont engagées dans cette démarche.

Article 3 – Ambition du territoire de Pornic agglomération Pays de Retz

Le projet de territoire porte l'ambition politique et stratégique du territoire. Il relie l'histoire du territoire avec ses réalités présentes et sa trajectoire dans la transition pour construire un avenir durable. La vision stratégique constitue la colonne vertébrale du projet de territoire ; elle donne un sens commun aux actions et à l'engagement des acteurs.

La communauté d'agglomération a connu, depuis trois ans, un nouvel élan, lié à la fusion des Communautés de Communes de Pornic et de Cœur Pays de Retz en 2017 et à l'adhésion de Villeneuve-en-Retz en 2020. Le Projet de Territoire communautaire entend profiter de cette dynamique pour impulser une réflexion prospective, afin de mieux anticiper les défis du territoire à 10, 15, 20 ans.

L'élaboration du projet de territoire de Pornic agglomération Pays de Retz a débuté en septembre 2018. En septembre 2019, le projet de territoire finalisé a été présenté aux élus. Ceux-ci ont alors décidé que ce projet serait retravaillé par les nouveaux élus suite aux élections de 2020, afin de faire correspondre les ambitions aux options de la nouvelle équipe en place. En septembre 2020, le travail a donc repris avec les nouveaux élus. Le projet de territoire est en cours de construction et devrait être approuvé fin 2021.

Le projet de territoire est construit par les élus communautaires et municipaux, avec l'aide des techniciens communautaires et municipaux, et ce en concertation avec les partenaires institutionnels tel que l'État, la Région, le Département, le PETR du Pays de Retz, les EPCI voisins, ainsi que la société civile via le Conseil de développement et un panel de citoyens non membres du Conseil de développement.

Les partenariats construits autour de ce projet participent à fédérer les acteurs pour une vision globale du territoire et un développement concerté.

Le projet de territoire propose l'expression d'une volonté, issue des nombreuses rencontres qui émaillent la démarche. Cette **volonté**, c'est celle **d'agir ensemble pour faire face aux grands défis environnementaux et préserver le territoire**, en appui sur le patrimoine, les paysages et l'eau, si caractéristiques de l'identité de l'agglomération. C'est aussi celle de **retrouver pour prendre soin d'une population qui change**, confrontée au vieillissement et au rajeunissement accélérés du territoire, mais aussi à de nouvelles demandes : le numérique, la participation...

Pour chacune de ces thématiques, nous avons la valeur ajoutée de l'action collective à l'échelle de l'agglomération :

- Sur certains enjeux, les réseaux, les politiques publiques existent déjà. Il s'agit de les coordonner, de les unifier, d'harmoniser encore davantage. Bref, de **faire mieux**, en approfondissant ce que l'on fait déjà, en le faisant ensemble.
- Sur d'autres, il s'agit d'augmenter les capacités d'action publique, de lever les obstacles imposés par la fragmentation et parfois même d'aller chercher l'aide des autres collectivités (État, Région, Département, PETR...), partenaires (club d'entreprises, ...) et réseaux (SNCF, ...). Bref, de **faire plus**, avec davantage de moyens, unis à la bonne échelle.
- Certains enjeux enfin, comme celui de l'aménagement urbain et territorial, de la préservation des sols non bâtis d'intérêt agricole ou environnemental, des paysages, de l'organisation générale des services itinérants, ... imposent de changer de modèle de développement : faire autrement. Il s'agira donc de **faire autrement**, avec de nouveaux modèles, en partageant et diffusant l'innovation autant que possible.

Le projet de territoire, en cours d'élaboration, met en exergue comme enjeux :

- **L'accroissement du phénomène de littoralisation** qui ne touche plus que les communes littorales mais aussi les communes rétro-littorales.

Le phénomène de littoralisation n'est pas nouveau. Il s'exprime par la concentration des populations et des activités humaines le long ou à proximité des littoraux. Les communes du bord de mer rassemblent 60% des habitants, soit plus de 35 000 habitants permanents.

Ce phénomène est sous-tendu par le cadre de vie que notre littoral propose : offre balnéaire, services et commerces, ensoleillement, loisirs, ... Cette attraction est à l'origine d'une densification croissante des aménagements sur les communes littorales mais aussi rétro-littorales. Les ménages attirés par la côte s'installent aujourd'hui dans les communes dites de « l'intérieur », où le foncier est plus accessible. Aucun bourg de l'agglomération n'est d'ailleurs à plus de 20 kilomètres de la mer et le réseau des fleuves côtiers, marais, canaux et estuarien relie l'ensemble, et forme une unité de milieux sous influence maritime.

Autrefois caractérisée par l'importance des résidences secondaires et le pic de fréquentation estival, l'influence du littoral s'exprime aujourd'hui par l'installation à l'année d'un grand nombre d'actifs, en provenance des métropoles du Grand Ouest (qui travaillent dans les métropoles alentours ou pratiquent le télétravail), l'allongement de la « saison estivale », bien au-delà des mois d'été, mais aussi par l'augmentation du nombre de résidences secondaires dans les communes rétro-littorales, qui commencent aussi à accueillir des emplois et des activités liées à la mer.

- **Tout en faisant face à l'influence croissante des métropoles.**

Déplacements domicile-travail, habitudes de consommation, échanges économiques, pratiques culturelles et de loisirs : toutes les communes de notre agglomération sont entrées dans l'ère d'influence de Nantes et Saint-Nazaire. Le fonctionnement quotidien de nos villes et nos bourgs est totalement imbriqué avec celui des métropoles.

- Le littoral pornicais n'est plus seulement un chapelet de stations « balnéaires ». Il s'inscrit aujourd'hui dans de nombreuses relations avec ces polarités. Les bourgs ruraux du pays de Retz profitant du desserrement métropolitain connaissent une poussée démographique. Toutes les communes sont aujourd'hui intégrées dans le bassin d'emploi de la métropole nantaise, dont l'offre de services, culturelle, de santé et éducative est mobilisée par leurs habitants.

Cela a des effets visibles sur notre territoire et jusqu'à la Vendée. Le profil économique de l'agglomération se diversifie et intègre désormais des fonctions de plus en plus qualifiées. La part des cadres et professions intellectuelles dans la population augmente, tout comme celle des nouveaux résidents issus des métropoles. 43% des nouveaux arrivants viennent de Nantes Métropole, de Paris, de Rennes ou de Brest. De même, le nombre d'entreprises qui déménagent chaque année depuis Nantes Métropole augmente : elles sont 30 par an en moyenne. Enfin, les acteurs du territoire constatent une augmentation des demandes traditionnellement « urbaines » de la part des nouveaux habitants qu'il s'agisse de services, physiques ou numériques, d'accès à la culture et aux sports urbains...

- **Une attractivité de plus en plus forte qui nous oblige à être proactif...**

L'attractivité exercée par le littoral et la métropole de Nantes - Saint-Nazaire rend le territoire particulièrement dynamique. Cette attractivité est une opportunité pour le développement du territoire, mais elle menace aussi ce qui fait la richesse première du territoire : sa qualité de vie, sa capacité à offrir un haut niveau de services aux habitants, son cadre paysager préservé, la possibilité d'être sur un territoire à taille humaine, dans lequel on peut aisément échanger, se rencontrer, ... Cette attractivité peut aussi être un piège : elle peut nous laisser croire que nous n'avons pas besoin de nous réinventer pour faire venir des gens et des activités nouvelles. Bien souvent les territoires les plus privilégiés, les mieux dotés, sont ceux qui se posent le moins la question du changement de modèle de développement. Pourtant, il est fait ici le choix de poser des ambitions fortes pour que la croissance de notre territoire ne se fasse pas « sans développement », c'est-à-dire sans bénéfices pour la qualité de vie de nos habitants.

- **Une attractivité de plus en plus forte qui nous oblige à prendre conscience de nos vulnérabilités environnementales**

Notre territoire est reconnu comme un écrin préservé, au cœur d'un territoire attractif. Sa superficie est constituée à près de 90% d'espaces naturels et agricoles. Le vignoble, le bocage, les 296 hectares de zones humides (les étangs, les marais, les canaux) et, bien sûr, les 43 kilomètres de côtes littorales, forment une infrastructure de nature, essentielle au territoire.

Ces atouts fragiles subissent des pressions démographique, foncière et économique, liées à l'attractivité du territoire d'une part, mais aussi liées à l'intensification du changement climatique. Les sols s'artificialisent ici plus rapidement que la moyenne régionale et nationale. L'état des masses d'eau, sur le plan de la disponibilité de la ressource comme des pollutions, inquiète. L'appauvrissement des sols et l'érosion de la biodiversité observés sont les conséquences de la destruction progressive des milieux et des cycles naturels. 2011, 2014 et 2015 : les 3 années les plus chaudes au 21^e siècle ont été observées dans l'agglomération lors de la dernière décennie. Les intempéries se multiplient chaque année. Ces trente dernières années, plus d'une cinquantaine de catastrophes naturelles ont été publiées au Journal Officiel concernant une ou plusieurs communes de la CA Pornic agglomération Pays de Retz. Elles concernent surtout des inondations, des coulées de boue ou des mouvements de terrain. (source PCAET). Le diagnostic rendu par le PCAET nous alerte sur le fait que ces épisodes sont amenés à se multiplier, en fréquence et intensité, dans les années à venir. Ces événements auront des effets en cascade : coupures d'électricités fréquentes dues aux tempêtes, précarisation de l'habitat suite aux inondations, ressources en eau potable limitées (point de vue quantitatif et qualitatif), ressources en eaux de loisir altérées (développement d'algues toxiques, eutrophisation des eaux et débits moins élevés), écosystèmes naturels altérés (en particulier les zones humides), rendement des cultures modifiés, phénomènes d'îlots de chaleur urbains exacerbés, émergence de maladies infectieuses, ...

Chacun de ces évènements nous montre à quel point nous sommes vulnérables. Il s'agit donc de mettre au centre de notre développement l'enjeu de la fragilité de nos ressources, la terre, le sol mais aussi l'eau, du littoral aux rivières.

Article 4 – Les orientations stratégiques

Le présent contrat fixe les orientations stratégiques (*pour répondre aux enjeux du territoire*) en s'appuyant sur le projet de territoire en cours d'élaboration, :

1. Adaptons-nous face aux changements climatiques - Trouvons des pistes de résilience

Sous-thématiques :

- 1.1 Adapter le territoire au changement climatique pour anticiper et limiter les risques (littoraux et continentaux) afin de préserver nos activités
- 1.2 Adapter les pratiques agricoles
- 1.3 Adapter la gestion des ressources en particulier la ressource en eau
- 1.4 Préserver la qualité de l'eau et des milieux naturels *
- 1.5 Optimiser et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels et favoriser le retour des terres agricoles non exploitées à l'agriculture
- 1.6 Proposer des modalités d'accueil des activités économiques moins consommatrices d'espaces
- 1.7 Expérimenter des incitations à la densification des zones urbanisées
- 1.8 Renaturer
- 1.9 Accompagner la réduction des déchets et développer les filières de valorisation des déchets
- 1.10 Accompagner le développement d'un tourisme durable
- 1.11 Aller vers une planification de l'aménagement du territoire à l'échelle communautaire

2. Adaptons-nous face aux changements climatiques - Trouvons des pistes d'autonomie

Sous-thématiques :

- 2.1 Structurer la filière bois en développant le paysage bocager
- 2.2 Encourager l'autonomie alimentaire du territoire en proposant une alimentation locale et saine

3. Adaptons-nous face aux changements climatiques - Avançons vers la sobriété énergétique

Sous-thématiques :

- 3.1. Sensibiliser et accompagner les usagers (habitants, entreprises, agriculteurs...) vers la réduction de leurs consommations et de leur émission de gaz à effet de serre
- 3.2. Montrer l'exemple en matière de sobriété énergétique
- 3.3. Soutenir l'économie circulaire et les logiques de réemploi
- 3.4. Développer les énergies renouvelables

4. Adaptons-nous face aux changements climatiques - Adaptons les mobilités

Sous-thématiques :

- 4.1. Développer les modes actifs (*la courte distance*)
- 4.2. Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle pour relier les territoires (*les moyennes et longues distances*)
- 4.3. Porter un aménagement du territoire qui « oriente » et sécurise les mobilités
- 4.4. Encourager et accompagner le changement de comportements

5. Prenons appui sur ce qui nous unit - Défendons nos centres-villes et centres bourg
Sous-thématiques :
- 5.1. Renforcer, développer, rénover les commerces, les services et les équipements publics de centre-ville / centre-bourg
 - 5.2. Réinventer les commerces, les services et les équipements publics de centre-ville / centre-bourg (*Maison France Services, tiers-lieu, accompagner les nouvelles formes d'entreprenariats...*)
 - 5.3. Travailler sur l'hospitalité des espaces publics de centre bourg
6. Prenons appui sur ce qui nous unit – Protégeons, préservons, mettons en valeur notre patrimoine, nos paysages, notre culture
Sous-thématiques :
- 6.1. Protéger, préserver, mettre en valeur notre patrimoine (*dont petit patrimoine*)
 - 6.2. Protéger, préserver, mettre en valeur notre paysage (*Plan paysage, Valoriser la présence de l'eau dans tout le territoire par des circuits patrimoniaux, Mettre en récit le territoire d'eau en appui sur les paysages (plages, canaux, marais), avec davantage d'évènementiel*)
 - 6.3. Elaborer un projet culturel de territoire
7. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Renforçons le lien social
Sous-thématiques :
- 7.1. Renforcer, développer, rénover les équipements sportifs, de loisirs, culturels...
 - 7.2. Organiser, accompagner, promouvoir les manifestations culturelles, sportives, citoyennes...
 - 7.3. Encourager les mutualisations entre communes pour renforcer le lien entre habitants, usagers, adhérents associatifs
 - 7.4. Accompagner et porter des projets de logements ou d'équipements à vocation sociale, ou au bénéfice de publics spécifiques, et favoriser la mixité sociale
 - 7.5. Faire des jeunes retraités des acteurs moteurs du vivre ensemble
 - 7.6. Préserver le cadre de vie en prévenant et assurant la sécurité des biens et des personnes
8. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Prenons soin de nous
Sous-thématiques :
- 8.1. Mailler le territoire en infrastructure et offre de soin
 - 8.2. Sensibiliser pour mieux prendre soin de nous et des autres (*Action du CLS - CLIC - PIJ - CISPD - CCAS - PLH - Petite ville de demain - OPAH - PAT...*)
 - 8.3. Monter en compétence collectivement sur l'offre de services et de soin, en particulier à destination des personnes âgées
9. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Adaptons-nous pour mieux accompagner les familles, les jeunes et les enfants
Sous-thématiques :
- 9.1 Anticiper les dynamiques démographiques du territoire en adaptant les équipements à destination des familles, des jeunes et des enfants (*école, périscolaire, ALSH, restaurant scolaire...*)
 - 9.2 Accompagner les dynamiques du territoire en proposant une offre d'accueil adaptée (*animations périscolaire, jeunesse, ALSH, structure petite enfance, RAM...*).
 - 9.3 Penser l'accompagnement des jeunes dans sa globalité en assurant un continuum éducatif (*Parentalité, Insertion, PIJ, mission locale, CISPD, FJT...*)
10. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Adaptons-nous pour mieux

accompagner l'emploi

Sous-thématiques :

- 10.1. Accompagner les activités créatrices d'emplois, d'innovation et de richesses (*localisation, formation des salariés, investissement productif...*)
 - 10.2. Aider à la structuration et au développement des filières économiques du territoire (*agricole, économie bleue, tourisme, agroalimentaire, santé, BTP, industrie multi-filière...*)
 - 10.3. Conserver et attirer les établissements.
 - 10.4. Adapter l'offre de formation et participer à l'orientation professionnelle des scolaires et des personnes en âge de travailler
11. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Partageons la culture du numérique
- ### Sous-thématiques :
- 11.1. Développer l'accès des services publics via le numérique
 - 11.2. Amplifier le travail d'éducation numérique
 - 11.3. Développer l'usage du numérique auprès des entreprises et des actifs

Les orientations stratégiques font l'objet de fiches descriptives, jointes en annexe 1. Ces fiches comprennent des objectifs - chiffrés dans la mesure du possible ou qualitatifs - qui peuvent être selon le cas des objectifs numériques, écologiques, économiques, culturels ou sociaux, avec des indicateurs de résultats.

La liste des actions prêtes à être engagées ou des projets qui restent à préciser par orientation sera précisé dans le tableau de suivi de l'ensemble des opérations (projets et actions) inscrites au CRRTE. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, elles seront validées par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant.

Article 5 – Le Plan d'action

Le plan d'action est la traduction du projet de territoire qui se décline en actions de la collectivité et des acteurs territoriaux.

Les projets accompagnés devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturels, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux (stratégies bas-carbone et biodiversité).

Ils peuvent être de grande envergure, structurants pour le territoire, ou à plus petite échelle, mais toujours porteurs d'une plus-value sociale, économique, culturelle et environnementale forte, pour les habitants, les acteurs socio-économiques et les associations. Les projets peuvent également poursuivre des objectifs de coopérations entre territoires : des actions peuvent être communes à deux CRTE avec deux participations financières. Ils doivent répondre au projet de territoire.

5.1 Intégration des contractualisations et programmes de l'État

Le plan d'action a pour objectif d'intégrer les contractualisations et programmes de l'État en cours sur le territoire. Ceux-ci sont détaillés au point 2.2

5.2. Validation des actions

Les actions du CRRTE sont décrites dans des « fiches projets » et des « fiches actions » en annexe 2.

Les opérations envisagées font d'abord l'objet de « fiches projets » qui deviennent des « fiches actions » lorsque leur nature et leur plan de financement sont établis et qu'elles sont suffisamment mûres pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Les fiches doivent préciser si possible :

- Le nom du projet
- La maîtrise d'ouvrage du contrat et la désignation du pilote pour son élaboration, son suivi, sa mise en œuvre
- Une description succincte des actions et des projets
- Les objectifs poursuivis
- Les partenaires mobilisés (et leur rôle qu'il s'agisse d'appui financier, administratif, technique ou en moyens humains)
- Le plan de financement prévisionnel avec notamment les financements déjà mobilisés notamment lorsqu'ils proviennent de financements de droit public
- L'échéancier (planning des actions, calendrier prévisionnel de réalisation), dont le détail des différentes procédures d'autorisation administratives incontournables (PC, Loi sur l'eau, archéologie, autorisation environnemental...)
- Les indicateurs de suivi et de résultats, les évaluations

Les actions sont « à valider » quand elles sont portées, décrites, financées et évaluées et prêtes à démarrer.

L'inscription formelle des actions dans le CRRTE est validée par les instances de gouvernance en s'appuyant sur l'expertise des services déconcentrés de l'État, des opérateurs et des services des collectivités territoriales concernées.

Le préfet peut saisir en tant que de besoin la « Mission de coordination nationale des Contrats Territoriaux de Relance et de Transition Ecologique » pour toute opération nécessitant un éclairage particulier.

Les actions prêtes sont inscrites chaque année dans une convention de financement annuelle qui détaille la participation des différents partenaires.

5.3. Projets et actions en maturation

Des projets, de niveaux de maturité différents, seront listés dans le contrat. Les projets feront l'objet d'un travail spécifique de maturation afin d'être proposés à l'intégration du contrat, lors de comités de pilotage ultérieurs à la signature, en fonction de leur compatibilité avec les objectifs du contrat, de leur faisabilité, de leur valeur d'exemple et de leur dimension collective ou de leur effet d'entraînement.

Ces évolutions seront examinées et validées par la gouvernance définie à l'article 8. En cas d'évolution de leur contenu en cours de contrat, les « fiches projets » ou les « fiches actions » en maturation seront validées au fil de l'eau par le comité de pilotage, sans nécessité d'avenant. De plus, en cours de contrat, de nouvelles « fiches projets » et de nouvelles « fiches actions » pourront être ajoutées au contrat.

5.4. Les actions de coopération inter-territoriale

Chaque territoire se construit par ses dynamiques internes et par ses interactions avec d'autres échelles et dynamiques territoriales qui participent également du projet de territoire. Ces relations peuvent se traduire par des projets communs, des partages d'expériences qui impactent positivement les territoires de X et de Y.

Les actions de coopération entre territoires permettent plus particulièrement de :

- Favoriser les synergies et complémentarités entre les territoires en assurant une cohérence des interventions (ex : éviter le financement de projets similaires sur des territoires voisins qui pourraient se concurrencer) ;
- Encourager les solidarités entre les territoires les plus dynamiques et ceux en difficulté ;
- Renforcer les fonctions de centralité de certains territoires ;
- Répondre aux enjeux posés par les grands territoires communs (bassins d'emploi liés par des flux domicile-travail et des enjeux de logement ou de mobilité, espaces naturels et touristiques, écosystèmes d'acteurs de grands bassins industriels, qualité de l'air, changement climatique, etc.) ;
- Construire des filières pour rapprocher offre et demande (énergie, alimentation, etc.) ;
- Mutualiser des moyens (achats groupés, ingénierie, etc.).

Différents types d'action sont envisageables : études, expérimentations, projets communs, mutualisation de ressources, actions d'information et d'animation sur certaines thématiques, concertation pour l'implantation de projets à fort rayonnement ou avec des impacts importants, participation réciproque à la gouvernance des contrats.

Ce volet dédié aux actions de coopération entre les territoires, dont le contenu est à définir localement, est à réfléchir dès la phase du projet de territoire puis tout au long de l'élaboration du contrat.

A la signature du contrat, on peut déjà noter que le territoire de Pornic aggro Pays de Retz travaille étroitement avec les EPCI voisins et plus particulièrement au sein du Pôle d'Equilibre Territorial et Rural (PETR) du Pays de Retz et ce sur de multiples thématiques telles que :

- L'alimentation avec le Projet Alimentaire Territorial
- L'énergie et l'habitat avec le PIG de rénovation thermique des logements des propriétaires occupants et une réflexion partagée sur la mise en place d'une plateforme de conseil en énergie partagée
- Le tourisme avec l'édition d'une carte touristique, l'organisation d'événements à l'échelle du Pays de Retz ou en jouant le rôle de facilitateur de coopération avec les différents offices de tourisme du territoire du Pays de Retz.
- La culture et le patrimoine avec l'organisation des journées européennes du patrimoine à l'échelle du Pays de Retz et de l'ouest de la Métropole nantaise.
- L'économie avec un travail coopératif pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle du Pays de Retz
- La mobilité qui fait l'objet d'un point important du contrat de réciprocité signé entre le PETR et Nantes Métropole...

Lors de l'élaboration de son projet de territoire, Pornic aggro Pays de Retz a souhaité inclure à ses réflexions les EPCI voisins.

De plus, ce travail collaboratif est aussi mis en œuvre régulièrement dans différentes thématiques répondant au projet de territoire. Par exemple, actuellement, les EPCI voisins sont invités à travailler sur le Plan des Mobilités en cours d'élaboration.

Ces relations de coopération lors de la mise en œuvre des orientations du projet de territoire ont vocation à se poursuivre et s'enrichir.

Article 6 : modalités d'accompagnement en ingénierie

Plusieurs partenaires sont susceptibles de proposer un soutien en ingénierie : les opérateurs (ANCT, CEREMA, ADEME, Banque des territoires ...), services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, agences techniques départementales, (CAUE, CPIE, Agences d'urbanisme...) pour les différentes phases du contrat (élaboration du projet de territoire définition et mise en œuvre des projets, participation des habitants, suivi et évaluation du contrat) qu'il conviendra de préciser et de rappeler dans le bilan du contrat. L'activation de cet accompagnement s'effectuera selon les modalités de saisines propres à chaque organisme.

Le soutien au territoire peut passer par un appui spécifique des établissements publics et opérateurs qui pourraient notamment mobiliser des financements pour le montage des projets et les investissements.

Ce soutien peut prendre d'autres formes partenariales comme le renfort en capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que des projets eux-mêmes, par exemple :

- Étudier les actions amorcées, nécessitant un approfondissement technique et financier afin de préciser les aides potentielles ;
- Partager les actions et les résultats relatifs aux contrats et partenariats en cours, déjà financés sur les autres territoires du CRRTE ;
- Mettre en relation les relais et réseaux que ces partenaires financent et/ou animent avec les territoires engagés pour renforcer leur capacité d'action.

Article 7 - Engagements des partenaires

Les partenaires du CRRTE s'engagent à assurer la réalisation des actions inscrites à ce contrat.

7.1. Dispositions générales

Les financeurs s'efforcent d'instruire dans les meilleurs délais les demandes de financement qui leur sont soumises et à apporter leur appui pour contribuer à la réalisation des actions entrant dans leur champ d'intervention.

Les financements inscrits dans les fiches sont des montants prévisionnels. Ils sont à mobiliser suivant les dispositifs et dispositions propres aux différents partenaires. Les éléments financiers qui y sont inscrits sont fondés sur une première analyse de l'éligibilité des actions proposées aux différentes sources de financement des partenaires, selon les modalités décrites dans les fiches actions, mais ne valent pas accord final.

Les montants de prêt, d'avance ou de subvention, sont indicatifs, sous réserve de : disponibilité des crédits et du déroulement des procédures internes à chaque partenaire, de l'instruction des dossiers, des dispositifs en vigueur à la date du dépôt, de la validation par les instances décisionnaires du partenaire considéré. Les décisions font l'objet de conventions spécifiques établies entre le partenaire et le porteur de projet.

7.2. Engagements de Pornic Agglo

En signant ce contrat de transition écologique, le territoire de Pornic agglo Pays de Retz assume le rôle d'entraîneur et d'animateur de la relance et de la transition écologique de son territoire.

Le territoire signataire s'engage à désigner dans ses services un directeur responsable du pilotage du CRRTE et à affecter un chef de projet, responsable d'animer l'élaboration et la mise en œuvre du contrat, ainsi que l'évaluation. Il pourra être assisté d'animateurs (services de EPCI et des communes) chargés de faciliter l'émergence de projets et d'accompagner les porteurs (associations, entreprises, communes...).

Le territoire signataire s'engage à animer le travail en associant les acteurs du territoire et en travaillant étroitement avec les partenaires du contrat afin d'initier et de catalyser la dynamique du territoire en faveur du projet de territoire. Le partage des orientations et des actions qui découlent du projet de territoire détaillé dans le CRRTE est organisé localement au moment jugé opportun par la collectivité signataire, en accord avec l'État. Ce moment de partage a pour objectif, avant et également après la signature du CRRTE, d'enrichir les actions, de favoriser la mobilisation autour du CRRTE et l'émergence d'éventuels porteurs de projets.

Le territoire signataire s'engage à mobiliser les moyens, tant humains que financiers, nécessaires au bon déroulement du CRRTE, ainsi qu'à son évaluation. Le territoire signataire s'engage à la mise en œuvre des actions inscrites au CRRTE, dont il est maître d'ouvrage.

7.3. Engagements de l'État

L'État s'engage à accompagner les projets du territoire dans un objectif de facilitation, simplification et cohérence et à désigner dans ses services un référent responsable du pilotage du CRTE. A cet égard, l'interlocuteur des services de la collectivité pour la mise en œuvre du contrat et de son évaluation est le sous-préfet de l'arrondissement de Saint-Nazaire.

7.3.1 – Les enjeux territorialisés de l'État

Les politiques publiques prioritaires de l'État concernent la relance dans les territoires, la transition écologique, le développement économique et l'emploi, la sécurité, l'éducation et la jeunesse, la santé, le logement, la culture, les sports, la réduction des inégalités sociales et territoriales.

S'agissant du territoire de Pornic agglo Pays de Retz, l'État accompagnera les porteurs de projets et d'actions qui s'inscriront tout particulièrement dans les axes stratégiques suivants :

Transition écologique et énergétique

- Améliorer la qualité des masses d'eau et protéger durablement les ressources en eau (étang des Gâtineaux...).
- Protéger les zones humides, les espaces naturels et la biodiversité.
- Préserver la qualité des eaux pour la conchyliculture, la pêche et les eaux de baignade.
- Planifier l'aménagement durable du territoire à l'échelle intercommunale, limiter l'artificialisation des sols et s'engager dans un développement sobre en foncier.
- S'adapter au changement climatique en élaborant notamment une stratégie territoriale pour la gestion du trait de côte.
- Mettre en œuvre le programme ADEME «Territoire engagé transition écologique» (labels «Climat-Air-Energie» et «Economie circulaire»).
- Elaborer une politique de mobilité durable (décarbonée, réduction de l'autosolisme, développement du covoiturage...) dans le cadre du plan de mobilité en cours d'élaboration.

- Soutenir la performance environnementale des bâtiments existants et des espaces publics.

Relance et développement économique

- Diversifier l'offre économique et développer un tourisme durable.
- Accompagner les entreprises impactées par la crise sanitaire.
- Renforcer les compétences au service de l'emploi et de l'insertion.
- Amplifier les efforts mis en œuvre dans le cadre des 3 axes prioritaires du plan «1 jeune 1 solution».
- Lancer les opérations de revitalisation adossées au programme «Petites Villes de Demain - ORT ».
- Poursuivre la réflexion engagée en faveur de l'agriculture et d'une alimentation durable et locale.

Cohésion sociale et territoriale

- Assurer la sécurité du quotidien et la protection de la population, en renforçant notamment les dispositifs locaux de prévention et de gestion des risques (CLSPD, PPRT, PPRL, PCS...).
- Soutenir les secteurs les plus fragiles et renforcer le maillage du territoire en équipements et services de première nécessité (commerces, santé, culture...).
- Déployer l'offre « France Services ».
- Prendre en compte les effets du vieillissement, des mobilités et l'arrivée de nouvelles populations.
- Augmenter la production de logements sociaux et adopter des mesures structurantes à l'égard du travail saisonnier.
- Préserver et mettre en valeur le patrimoine local.
- Renforcer le dialogue et la complémentarité avec les territoires voisins.

7.3.2 – L'accompagnement des porteurs de projets

Conformément à la circulaire 6231/SG du 20 novembre 2020, l'Etat s'engage à accompagner la mise en œuvre du CRTE, dans une posture de facilitation des projets.

L'appui de l'État porte en particulier sur l'apport d'expertises techniques et juridiques et la mobilisation coordonnée de ses dispositifs de financement au service des projets du CRTE.

L'État s'engage à optimiser les processus d'instruction administrative et à examiner les possibilités d'expérimentation de procédures nouvelles, ou de simplification de procédures existantes, sur la base de projets précis qui lui seraient présentés dans le cadre du CRTE.

7.3.3 – L'accompagnement technique et financier

L'État s'engage à étudier le possible cofinancement des actions inscrites dans le CRTE, qui seraient éligibles aux dotations et crédits de l'État disponibles. Il sollicitera les différents partenaires et services afin d'optimiser et mettre en cohérence les soutiens financiers.

Ce soutien peut passer par un appui spécifique de l'ANCT, des établissements publics et opérateurs qui mobiliseront notamment des financements pour le montage des projets et les investissements. Il permettra également de renforcer la capacité d'ingénierie, l'animation du territoire ainsi que les projets eux-mêmes.

En particulier :

- L'ADEME peut apporter un appui à travers un contrat d'objectifs transversal sur la durée du contrat de transition écologique et intervenir en soutien de certaines opérations du CRTE ;

- La Caisse des dépôts peut mobiliser la Banque des territoires pour accompagner les acteurs locaux dans leurs projets de développement territorial : conseil et ingénierie, prêts, investissements en fonds propres, services bancaires, consignations et dépôts spécialisés ;
- Le CEREMA peut apporter un appui en matière de définition des projets de territoires, des actions complexes (ex : réseaux), des indicateurs et d'évaluation.

D'autres établissements publics ou opérateurs de l'État peuvent intervenir : l'Office français pour la biodiversité (OFB), l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH), l'Agence Nationale pour la Rénovation Urbaine (ANRU), la Banque publique d'investissement (BPI France), l'Agence française de Développement (AFD), l'agence de l'eau Loire-Bretagne (AELB), etc.

En l'occurrence, l'Agence Régionale de la Santé (ARS) des Pays de la Loire intervient déjà auprès du territoire pour la mise en œuvre d'un Contrat Local de Santé en partenariat avec la Région. La CAF de Loire-Atlantique a signé avec la Communauté d'agglomération une Convention Territoriale Globale afin de faciliter les politiques en faveur des familles sur le territoire.

L'ANCT apporte aussi une aide pour la mise en œuvre du programme « Petites Villes de Demain » en particulier pour les communes de Pornic et Sainte-Pazanne.

De plus, dans le domaine de l'eau les outils de contractualisation sont multiples et multi-partenarial :

- Des contrats Territoriaux « Eau » élaborés avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, le Conseil Régional des Pays de la Loire et le Conseil Départemental de Loire Atlantique,
- Un accord de programmation, élaboré avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, afin de prioriser les actions sur les équipements d'assainissement permettant de résorber l'impact des eaux usées sur les milieux aquatiques et les usages qu'ils permettent,
- Un Programme d'Actions et de Prévention des Inondations élaborés avec l'État, le Conseil Régional des Pays de la Loire, les Conseils Départementaux de Loire Atlantique et de Vendée et l'Union européenne,
- Un programme LIFE REVERS'EAU mené avec l'Agence de l'Eau, le Conseil Régional et l'Union européenne

Les contributions spécifiques des établissements publics et opérateurs sont portées à connaissance dans les « fiches projets » et « fiches actions ».

7.4. Engagements de la Région

Le CR RTE étant une déclinaison directe du volet territorial du CPER, la Région des Pays de la Loire, cosignataire des contrats, assurera le déploiement de ses politiques régionales en matière d'aménagement du territoire, de développement économique, de mobilités ou encore de transition écologique en faveur du territoire, avec lesquelles les engagements de l'État, des opérateurs et des autres acteurs feront levier.

Les opérations concernées devront faire l'objet d'une sollicitation officielle de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération régionale.

La Région apportera son ingénierie aux territoires via l'appui de ses services ainsi que par la fourniture d'éléments de contexte issus du SRADDET.

La Région s'engage ainsi à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CR RTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

7.5. Engagements du Département

Le Département, garant de la solidarité territoriale et porteur d'une ambition forte pour l'aménagement durable de la Loire-Atlantique, entend accompagner chaque territoire dans son projet de transition écologique. À cette fin, le Département a développé une palette de solutions d'ingénierie – financières, stratégiques ou techniques – en tenant compte de la diversité des territoires et de leurs besoins.

Dans le cadre de sa politique de soutien aux territoires 2020-2026 ([Dispositif du soutien aux territoires](#)), le Département amplifie son action à destination des communes et intercommunalités autour de quatre piliers : un contrat « cœur de bourg / cœur de ville » dédié à la requalification et à la redynamisation urbaine, un contrat avec chacune des intercommunalités, un accompagnement renforcé des communes dans le développement de l'éducation à travers un « fonds écoles » et un soutien spécifique aux communes rurales via un fonds dédié. Ce sont 150 M€ qui viendront en soutien à l'investissement local tout au long du mandat municipal et intercommunal.

Le Département conclura ainsi un contrat avec chaque intercommunalité sur la base de priorités partagées. Dans ce cadre, pourront être soutenus, à l'issue d'un dialogue entre le Département et l'intercommunalité, les projets intercommunaux ainsi que certains projets communaux d'intérêt intercommunal que l'intercommunalité souhaiterait inscrire dans le contrat, au regard de leur pertinence territoriale et selon le cadre d'intervention du soutien aux territoires. Une cohérence sera recherchée entre les actions retenues au CRTE et les contrats EPCI.

Le Département sera particulièrement attentif, dans la définition des maquettes des contrats intercommunaux et dans l'instruction des demandes de financement, à la prise en compte des enjeux environnementaux et à l'impact du projet en termes de transition écologique : sobriété foncière, mobilités douces, rénovation de l'habitat, neutralité foncière, production d'énergies renouvelables.

Le Département a également prévu un dispositif de soutien aux actions de désimperméabilisation et de renaturation des sols imperméabilisés. Il s'agit de favoriser la reconquête des fonctionnalités hydrobiologiques des sols, la biodiversité des habitats, des espèces animales et végétales, les reconnexions écologiques, et l'amélioration des services écosystémiques rendus par les sols et par la végétation (captage du CO₂, création d'îlots de fraîcheur, lutte contre les pollutions, prévention contre les inondations).

Via ces cadres d'intervention, le Département pourra ainsi apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au CRTE. Ces opérations devront faire l'objet d'une demande de subvention, avec un dépôt de dossier. L'éligibilité sera instruite et étudiée au regard des dispositifs sollicités en vigueur et des disponibilités financières. La décision fera l'objet d'une délibération de la Commission Permanente du Département.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent (s) pour participer à la gouvernance du CRTE ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Enfin, les communes et intercommunalités pourront solliciter l'offre d'ingénierie du « Partenariat Loire-Atlantique » pour les aider à concevoir et mettre en œuvre les projets du présent CRTE. Ce Partenariat met en synergie les services départementaux, l'établissement public foncier de Loire-Atlantique, Loire-Atlantique Développement et Habitat 44.

7.6. Engagements des opérateurs publics

Les opérateurs publics désignés ci-dessous pourront soutenir les actions et projets du CRRTE, compatibles avec leurs politiques publiques et cadres d'intervention.

7.6.1. PETR du Pays de Retz

Le PETR intervient sur de multiples thématiques telles que :

- L'alimentation avec le Projet Alimentaire Territorial
- L'énergie et l'habitat avec le PIG pour la rénovation thermique des logements des propriétaires occupants et une réflexion partagée sur la mise en place d'une plateforme de conseil en énergie partagée
- Le tourisme avec l'édition d'une carte touristique, l'organisation d'évènements à l'échelle du Pays de Retz ou en jouant le rôle de facilitateur de coopération avec les différents offices de tourisme du territoire du Pays de Retz.
- La culture et le patrimoine avec l'organisation des journées européennes du patrimoine à l'échelle du Pays de Retz et de l'ouest de la Métropole nantaise.
- L'économie avec un travail coopératif pour la mise en œuvre d'une stratégie de développement économique à l'échelle du Pays de Retz
- La mobilité qui fait l'objet d'un point important du contrat de réciprocité signé entre le PETR et Nantes Métropole

7.6.2. SYDELA

Le SYDELA organise le service public de la distribution de l'électricité pour le compte des 180 communes qui lui ont délégué cette compétence.

Pour compléter cet accompagnement et en lien avec la transition énergétique, le SYDELA est aux cotés des collectivités qui le souhaitent pour le développement des énergies et de la chaleur renouvelable, la maîtrise de l'énergie (programme SYDEFI et Conseillers en énergie partagé) et la mobilité durable (GNV/BioGNV, hydrogène...)

Le SYDELA propose également un accompagnement aux EPCI engagés dans la démarche PCAET à chaque étape de son élaboration.

Enfin cet engagement dans la transition énergétique se traduit par le rôle du SYDELA dans l'animation du réseau « Transition en Loire Atlantique » (Réseau TELA), pour les EPCI du territoire, aux cotés des services de la DDTM.

7.6.3. Chambre de commerce

Dans le cadre de leurs missions respectives et dans un souci de collaboration efficace et durable, la CCI Nantes St-Nazaire et Pornic agglo Pays de Retz ont défini des enjeux prioritaires de coopération :

- La transition écologique des entreprises (mise en place de plan de déplacement, mobilité des entreprises, promotion d'un tourisme durable, mutualisation inter-entreprises, etc.)
- La transition numérique (optimiser la performance des entreprises et améliorer la visibilité)
- L'emploi (marque employeur, développer les compétences, promotion de l'alternance)
- Le développement local et la revitalisation des centralités (développement de tiers-lieux, revitalisation commerciale des centres-bourgs, soutien aux commerces de proximité)

7.6.4. Chambre des métiers et de l'artisanat

Sur la base d'objectifs partagés, la Chambre des Métiers et de l'Artisanat de Loire-Atlantique et Pornic agglo Pays de Retz s'engagent à mettre en œuvre et réaliser un programme d'actions autour des enjeux stratégiques suivants :

- L'emploi (marque employeur, promotion et participation de l'apprentissage)
- Le numérique
- La transmission des entreprises
- L'environnement

Fort de l'engagement de Pornic agglo Pays de Retz à soutenir un développement économique durable et de qualité sur l'ensemble de son territoire, la Chambre des métiers et de l'artisanat et l'Agglomération coconstruisent une charte partenariale pour renforcer les synergies au service d'une économie de proximité.

Plusieurs actions pourront être développées parmi les thématiques ci-dessous indépendamment du programme de convention partenarial :

- Favoriser l'ancrage d'une économie de proximité et durable au service des citoyens,
- Développer conjointement des actions favorisant un développement économique rapprochant des coopérations locales en « circuits-courts » entre les dirigeants : agriculteurs, artisans et distributeurs, ...
- Contribuer à un développement économique prenant en compte les enjeux environnementaux : réduction des déchets, réemploi, réduction des consommations d'énergies, gaspillage alimentaire...
- Faciliter la promotion des savoir-faire artisanaux locaux, valoriser l'excellence locale,
- Etc.

7.6.5. : Chambre d'agriculture

La Chambre d'Agriculture et Pornic agglo Pays de Retz se sont engagées dans un partenariat afin de collaborer au maintien d'une agriculture dynamique, innovante et durable sur le territoire.

Cette convention de partenariat s'articule autour des grandes orientations suivantes :

- L'organisation territoriale et la gestion foncière : préservation et reconquête du foncier agricole, maîtrise de la consommation de foncier agricole...
- Le développement des entreprises agricoles : installation des jeunes actifs, transmission des entreprises, mise en place d'échanges parcellaires...
- Le développement des circuits courts et de la vente directe
- La contribution de l'agriculture à la production d'énergies renouvelables
- La qualité de l'eau
- La communication et l'organisation d'évènements permettant d'assurer le lien social entre le monde agricole et la population et le renforcement de l'attractivité de l'agriculture

7.7. Mobilisation des citoyens et des acteurs socio-économiques

Il s'agit de renforcer la cohésion territoriale et l'appartenance nécessaires à la dynamique de transformation du territoire en mobilisant, écoutant, faisant participer les habitants et les acteurs socio-économiques à la décision du collectif.

La dynamique d'animation du projet vise une communication et une sensibilisation en continu pour permettre aux acteurs et partenaires de s'associer aux actions de transformation ; une attention

particulière sera portée à la facilitation de la mobilisation citoyenne en faveur du projet collectif. Sur le territoire de Pornic agglo Pays de Retz, la mobilisation des citoyens prend plutôt la forme de participation des publics à l'élaboration de la décision publique via entre autre la mobilisation du Conseil de développement.

Les entreprises via les clubs d'entreprises ou les chambres consulaires, de par leur impact sur l'environnement et l'emploi, sont des acteurs indispensables au projet de développement écologique et économique du territoire ; leur collaboration peut permettre d'identifier de nouvelles synergies en particulier dans une logique d'économie circulaire.

7.8. Maquette financière

La maquette financière est constituée des différentes conventions de financement annuelles qui récapitulent les engagements prévisionnels des signataires du contrat sur la période contractuelle, en précisant les montants :

- Des crédits du plan France relance ;
- Des crédits contractualisés (nouveaux engagements) ;
- Des crédits valorisés (rappels des engagements antérieurs et des dispositifs articulés non intégrés) ;
- Des actions financées par des conventions ad hoc avant la signature du CRRTE ;
- L'engagement d'un comité des financeurs donnant sa validation des actions.

Les différents financeurs instruiront dans les meilleurs délais les demandes de participation, selon leurs modalités internes de validation pour les actions entrant dans leur champ de compétence.

Article 8 – Gouvernance du CRRTE

Les représentants de l'État et des collectivités territoriales porteuses mettent en place une gouvernance conjointe pour assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du CRRTE.

8.1. Le comité de pilotage

Le comité de pilotage est coprésidé par le sous-préfet de Saint-Nazaire, ou son représentant, et par le président de Pornic agglo Pays de Retz, ou son représentant.

Il est composé de représentants de l'exécutif et des services des territoires de Pornic agglo Pays de Retz, des services de l'État dont un représentant de l'ANCT, de l'ADEME et de la Caisse des dépôts (Banque des territoires), ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, d'un représentant de la Région des Pays de la Loire, d'un représentant du Département de Loire-Atlantique.

Il siègera au moins une fois par an pour :

- Valider l'évaluation annuelle du CRRTE soumise par le comité technique, sur la base des indicateurs de suivi définis pour le CRRTE ;
- Examiner l'avancement et la programmation des actions ;

- Étudier et arrêter les demandes d'évolution du CRRTE en termes d'orientations, d'actions et de projets (inclusion, adaptation, abandon...), proposées par le comité technique ;
- Décider d'éventuelles mesures rectificatives.

8.2. Le comité technique

Le comité technique est coprésidé par les représentants de l'État et du territoire de Pornic aggro Pays de Retz. Il est chargé du suivi de l'avancement technique et financier du CRRTE et de rendre compte au comité de pilotage dont il prépare les décisions.

Il est composé de représentants des services du territoire de Pornic aggro Pays de Retz, des services de l'État, de l'ADEME et de la caisse des dépôts (banque des territoires), ainsi que d'autres établissements publics et opérateurs mobilisés en appui du CRRTE, et de représentants des services des collectivités départementales et régionales si elles sont cosignataires.

Il se réunira au moins une fois par an pour :

- Veiller en détail au bon déroulement des actions prévues au contrat, vérifier l'avancement des dossiers, analyser les éventuelles situations de blocage pour proposer des mesures visant à permettre l'avancement des projets ;
- Établir et examiner le tableau de suivi de l'exécution du CRRTE ;
- Mettre en place les outils d'évaluation et analyser les résultats des évaluations ;
- Étudier et valider les demandes d'adhésion à la charte partenariale d'engagement ;
- Étudier et statuer sur les évolutions des fiches orientations ;
- Étudier et statuer sur les évolutions et les propositions d'ajouts de fiches projets et fiches actions.

8.3. L'articulation avec les autres instances locales de suivi des projets

Le CRRTE s'inscrit dans un contexte marqué par :

- La mise en œuvre territorialisée du plan de relance et son suivi dans les comités de pilotage et de suivi de la relance ;
- Le déploiement des comités locaux de cohésion territoriale qui suivent l'installation de l'agence nationale de cohésion des territoires.

Dans ce contexte, il appartient au préfet, délégué territorial de l'ANCT, de veiller à l'articulation et la cohérence entre les projets et actions portées par le CRRTE, et les orientations fixées par le comité local de cohésion territoriale.

Le préfet organise, par ailleurs, la remontée d'informations au sujet des actions du CRRTE financées par des crédits du plan de relance vers les comités régionaux de pilotage et de suivi de la relance.

Article 9 - Suivi et évaluation du CRRTE

Un tableau de suivi de l'ensemble des opérations (projets et actions) inscrites au CRRTE est établi, régulièrement renseigné, décrivant l'avancement des orientations et actions (taux de réalisation, mobilisation des moyens et financement...). Il est tenu à jour sous la responsabilité d'un binôme

désigné de représentants du territoire concerné et de l'État, membres du comité technique. Il est examiné par le comité technique et présenté en synthèse au comité de pilotage. D'autres tableaux de bord partagés, complémentaires, peuvent être établis, en fonction des besoins. Il s'intégrera au dispositif national d'évaluation de l'ensemble des CRRTE.

Article 10 - Résultats attendus du CRRTE

Les résultats du CRRTE seront suivis et évalués. Les indicateurs à l'aune desquels ces résultats sont évalués seront choisis en cohérence avec l'objectif recherché lors de la mise en œuvre de l'action. L'évaluation est menée sur la base d'indicateurs quantitatifs et qualitatifs.

Les objectifs détaillés et les indicateurs de suivi ont été précisés dans chaque fiche orientation et dans chaque fiche projet ou action.

Si la liste d'actions arrêtée à la date de signature est complétée au cours de l'exécution du contrat par de nouvelles actions, ces dernières seront prises en compte dans l'évaluation finale du CRRTE.

Les valeurs des indicateurs peuvent être saisies dans la plateforme informatique dédiée.

Article 11 – Entrée en vigueur et durée du CRRTE

L'entrée en vigueur du CRRTE est effective à la date de signature du présent contrat. La durée de ce contrat est de six ans, de 2020 à 2026.

Au terme du contrat, un bilan sera conduit pour en évaluer les résultats et les impacts.

Article 12 – Evolution et mise à jour du CRRTE

Le CRRTE est évolutif. Le corps du CRRTE et ses annexes peuvent être modifiés par avenant d'un commun accord entre toutes les parties signataires du CRRTE et après avis du comité de pilotage. C'est notamment le cas lors d'une évolution de son périmètre ou du nombre d'actions.

Article 13 - Résiliation du CRRTE

D'un commun accord entre les parties signataires du CRRTE et après avis favorable du comité de pilotage, il peut être mis fin au présent contrat.

Article 14 – Traitement des litiges

Les éventuels litiges survenant dans l'application du présent contrat seront portés devant le tribunal administratif de Nantes.

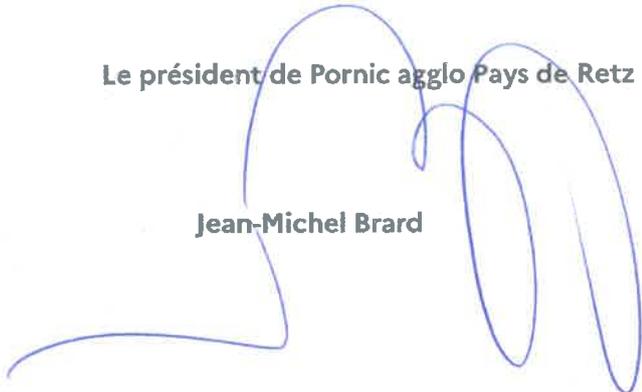
Signé à Pornic , le 4 novembre 2021

Le sous-préfet de Saint-Nazaire,



Michel Bergue

Le président de Pornic aggro Pays de Retz



Jean-Michel Brard

La présidente de la Région des Pays de la Loire



Christelle Morançais

Le président du département
de la Loire-Atlantique



Michel Ménard

Le directeur régional de la Banque des territoires,
Pour le directeur et par délégation,
le directeur adjoint



Gilles Bonny

Le directeur régional de l'ADEME



Franck Dumaitre

En présence des maires des communes membres de Pornic agglo Pays de Retz

Le maire de La Bernerie en Retz



Jacques Prieur

Le maire de Chaumes en Retz



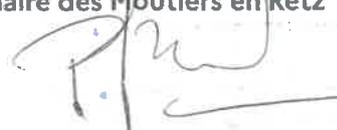
Jacky Drouet

Le maire de Chauvé



Pierre Martin

Le maire des Moutiers en Retz



Pascale Briand

Le maire de La Plaine sur Mer



Séverine Marchand

Le maire de Pornic



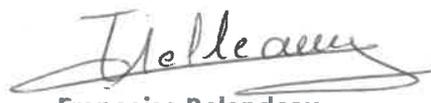
Jean-Michel Brard

Le maire de Préfailles



Claude Caudal

Le maire de Saint-Hilaire de Chaléons



Françoise Relandeau

Le maire de Saint-Michel-Chef-Chef



Eloïse Bourreau-Gobin

Le maire de Villeneuve en Retz



Jean-Bernard Ferrer

Le maire de Cheix en Retz



Luc Normand

Le maire de Port Saint-Père



Gaëtan Léauté

Le maire de Rouans



Jacques Ripoché

Le maire de Sainte-Pazanne



Bernard Morilleau

Le maire de Vue



Nadège Placé

Sommaire des annexes

Annexe 1 – Orientations stratégiques

Annexe 2 – Financements des opérations inscrites au CRRTE accordés en 2020-2021

2.1 Actions financées en 2020 et 2021 dans le cadre du CRRTE

2.2 Actions financées par l'État dans le cadre de France Relance

2.3 Actions financées par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Plan de Relance régional

Annexe 3 – Fiches actions – Fiches projets

Annexe 4 – Engagements des opérateurs de l'État

- La Banque des Territoires

- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

- L'ADEME

Annexe 1- Les orientations stratégiques

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

1. Adaptons-nous face aux changements climatiques - Trouvons des pistes de résilience

Sous-thématique :

- 1.1. Adapter le territoire au changement climatique pour anticiper et limiter les risques (littoraux et continentaux) afin de préserver nos activités
- 1.2. Adapter les pratiques agricoles
- 1.3. Adapter la gestion des ressources en particulier la ressource en eau
- 1.4. Préserver la qualité de l'eau et des milieux naturels
- 1.5. Optimiser et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels, et favoriser le retour des terres agricoles non exploitées à l'agriculture
- 1.6. Proposer des modalités d'accueil des activités économiques moins consommatrices d'espaces
- 1.7. Expérimenter des incitations à la densification des zones urbanisées
- 1.8. Renaturer
- 1.9. Accompagner la réduction des déchets et développer les filières de valorisation des déchets
- 1.10. Accompagner le développement d'un tourisme durable
- 1.11. Aller vers une planification de l'aménagement du territoire à l'échelle communautaire

Objectifs :

Face à la vulnérabilité du territoire aux changements climatiques, l'ambition de trouver des pistes de résilience face aux risques encourus ne constitue pas seulement un « éco-geste », auquel notre territoire devrait se sacrifier au nom de l'esprit du temps. Elle ne dépend pas non plus que d'une vision strictement technique. Elle nécessite au contraire, une volonté politique forte. Notre mode de vie, notre sécurité, notre santé et nos activités économiques en dépendent.

Aussi, l'objectif est d'adapter le territoire, que celui soit force de résilience afin de modérer les risques encourus et d'agir pour accompagner aux mieux les changements.

Ainsi notre territoire a pour objectif de :

- Limiter les risques littoraux et continentaux afin de préserver nos activités
- Adapter les pratiques agricoles afin de préserver la qualité et la quantité de la ressource, réduire la pollution des sols, préserver la biodiversité, limiter les émissions de gaz à effet de serre ...
- Adapter la gestion des ressources en particulier la ressource en eau
- Préserver la qualité de l'eau et des milieux naturels
- Optimiser et réduire la consommation d'espaces agricoles et naturels, et favoriser le retour des terres agricoles non exploitées à l'agriculture
- Proposer des modalités d'accueil des activités économiques moins consommatrices d'espaces
- Expérimenter des incitations à la densification des zones urbanisées
- Renaturer

- Accompagner la réduction des déchets et développer les filières de valorisation des déchets
- Accompagner le développement d'un tourisme durable
- Aller vers une planification du territoire à l'échelle communautaire.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Emission de gaz effet de serre par habitant :

Etat écologique des masses d'eau :

Superficies reconquises pour l'agriculture (indicateur en cours de construction – tous les 2 ans) :

Tonnage de boues valorisées en agriculture :

Evolution du taux d'artificialisation (donnée État – observatoire de l'artificialisation INSEE) :

Compacité des formes urbaines (met en relief nos friches au sein de l'espace urbain) :

Taux de vacance des logements par commune :

Nombre d'arbres plantés par an :

Evolution de la production de déchets ménagers et assimilés par habitant et par an :

Nombre de logements touristiques écolabellisés :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

2. Adaptons-nous face aux changements climatiques - Trouvons des pistes d'autonomie

Sous-thématique :

- 2.1. Structurer la filière bois en développant le paysage bocager
- 2.2. Encourager l'autonomie alimentaire du territoire en proposant une alimentation locale et saine

Objectifs :

Le PCAET de Pornic aggro Pays de Retz promeut l'autonomie du territoire tant au niveau énergétique qu'alimentaire comme piste d'amélioration environnementale. Ceci a aussi pour objectif d'être moins dépendant des conjonctures extérieures et de permettre le développement économique de ses filières.

La structuration de la filière bois-bocage a pour objectif de contribuer à aller vers une autonomie énergétique, tout en permettant d'améliorer le stockage carbone. Ceci vise aussi à favoriser une nouvelle ressource économique pour les propriétaires de haies. La structuration de la filière va permettre par ailleurs de valoriser le paysage bocager comme constituante forte de l'identité du territoire.

De même, l'autonomie alimentaire recherchée via le Projet Alimentaire Territorial du Pays de Retz vise de multiples objectifs : tout d'abord une alimentation locale et saine gage de ressources et de débouchés pour nos producteurs, gage de qualité et de traçabilité pour les consommateurs et gage d'indépendance pour les transformateurs (restaurants dont scolaires, artisans de bouches...), et ensuite contribuer à la baisse des émissions de gaz à effet de serre grâce au développement des circuits locaux, enfin inscrire l'agriculture dans la transition climatique...

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Linéaire de haies :

Surface de boisements :

Evolution des émissions de gaz à effet de serre :

Nombre d'exploitations bio et en reconversion :

Part de surface agricole certifiée agriculture biologique et haute valeur environnementale :

Nombre de producteurs recensés dans la plaquette de vente directe :

Nombre d'actions engagées dans le PAT (à l'échelle du PETR et du territoire) :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

3. Adaptions-nous face aux changements climatiques - Avançons vers la sobriété énergétique

Sous-thématique :

- 3.1. Sensibiliser et accompagner les usagers (habitants, entreprises, agriculteurs...) vers la réduction de leurs consommations et de leur émission de gaz à effet de serre
- 3.2. Montrer l'exemple en matière de sobriété énergétique
- 3.3. Soutenir l'économie circulaire et les logiques de réemploi
- 3.4. Développer les énergies renouvelables

Objectifs :

Les engagements pris par le territoire de Pornic aggro Pays de Retz dans le Plan Climat Air Energie Territorial marquent un nouveau pas du territoire en faveur de la lutte contre le changement climatique.

Un de ses objectifs est de rééquilibrer positivement la balance énergétique du territoire (objectif d'atteindre l'équilibre en 2043). Ainsi, le territoire souhaite mener des actions visant la baisse de la consommation énergétique du territoire coupées à des actions visant le développement des énergies renouvelables.

De plus, soutenir l'économie circulaire et les logiques de réemploi va permettre la réduction des consommations d'énergie (objectif 2030 moins 25%, en 2050 moins 53%), des émissions de gaz à effet de serre (objectif en 2030 moins 27%, en 2050 moins 55%), de polluants.

En outre, la communauté d'agglomération souhaite montrer l'exemple en matière de sobriété énergétique, tant au niveau de ses projets d'aménagement et de construction, que dans le fonctionnement de ses services. Ainsi, elle s'est engagée dans la démarche Citergie.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Nombre de permanences assurées par l'association ALISEE dans le cadre de l'espace conseil FAIRE :
Nombre d'actes assurés par la plateforme territoriale de rénovation énergétique (création courant 2022) :

Nombre de dossiers PIG « habiter mieux » :

Emissions de gaz à effet de serre :

Consommation énergétique globale du territoire :

Production d'énergie renouvelable globale du territoire :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

4. Adaptons-nous face aux changements climatiques - Adaptons les mobilités

Sous-thématique :

- 4.1. Développer les modes actifs (la courte distance)
- 4.2. Développer les solutions alternatives à la voiture individuelle pour relier les territoires (les moyennes et longues distances)
- 4.3. Porter un aménagement du territoire qui « oriente » et sécurise les mobilités
- 4.4. Encourager et accompagner le changement de comportements

Objectifs :

En matière de mobilités, les virages à prendre sont nombreux, car l'offre et la demande évoluent à vitesse grand V. Nous souhaitons nous saisir pleinement de cette transition. Pour mieux connecter le territoire vers le dehors et mieux le mailler au-dedans. Il s'agit d'agir à la fois sur les flux quotidiens (de travail, de loisirs, ...) et sur les flux saisonniers. La nouvelle prise de compétences Mobilités par l'agglomération et le Plan des mobilités sont l'occasion de travailler ces sujets, avec audace !

Cette transition passe par le développement d'une mobilité plus écologique (infrastructures, équipements et services en faveur des modes actifs, solutions alternatives à la voiture individuelle, motorisations alternatives, infrastructures favorisant l'intermodalité, nouvelles pratiques de mobilité (autopartage, transport solidaire, autostop organisé...) ...), plus performante (TAD dynamique, ALEOP à la demande, optimisation des transports scolaires, aménagement de pôles intermodaux, ...), couplé à un accompagnement, une sensibilisation des populations au changement de comportements.

L'objectif du territoire, de part ces actions, est la réduction des émissions de gaz à effet de serre (en 2030 moins 27%, en 2050 moins 55%) et l'augmentation de la part modale du vélo (passer de 2% à 5% en 2030), de la marche (passer de 19% à 22% en 2030) et du transport en commun (passé de 6% à 7% en 2030) (objectifs de report modale définis dans le cadre du Plan de mobilité de l'agglomération, en cours d'élaboration).

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Evolution des émissions de gaz à effet de serre :

Evolution de la part modale piéton – vélo – transport en commun :

Evolution des kms d'aménagements doux créés :

Nombre de stationnements vélo créés :

Nombre de contrats de location de VAE :

Evolution du nombre d'usagers du covoiturage :

Nombre d'usagers de la navette estivale :

Nombre de trajets ALEOP :

Nombre de bornes de recharge véhicule électrique :

Nombre d'actions de sensibilisation à la mobilité durable :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

5. Prenons appui sur ce qui nous unit - Défendons nos centres-villes et centres bourgs

Sous-thématique :

- 5.1. Renforcer, développer, rénover les commerces, les services et les équipements publics de centre-ville / centre-bourg
- 5.2. Réinventer les commerces, les services et les équipements publics de centre-ville / centre-bourg (Maison France Services, tiers-lieu, accompagner les nouvelles formes d'entrepreneuriats...)
- 5.3. Travailler sur l'hospitalité des espaces publics de centre bourg

Objectifs :

Le territoire dispose d'une large gamme de centralités, des centres bourgs aux pôles d'équilibre (Pornic et Sainte-Pazanne) en passant par des pôles intermédiaires (Chaumes-en-Retz- Villeneuve-en-Retz). Et comme dans tous les territoires, certaines de ces centralités héritées souffrent actuellement de logiques de développement qui leur font perdre leur sens et malmènent l'héritage. Entre la montée du Airbnb dans les communes littorales et la déshérence commerciale de certains centres, l'hyper-patrimonialisation (augmentation du prix du foncier/immobilier) ici et des quartiers anciens à rénover (logements insolubles/ copropriétés vieillissantes) là, les problèmes de la centralité ne sont pas partout les mêmes. Mais l'exigence est commune : nous souhaitons cultiver ces centralités et ne s'en faire déposséder par aucune logique.

Ceci passe par le renforcement, le développement, la rénovation... des commerces et des services, et aussi des équipements publics qui vont permettre un dynamisme de nos centralités. L'objectif est aussi de repenser ces offres de centralité afin de coller au mieux aux nouvelles attentes des habitants, des visiteurs et en faire un lieu de destination. Les centres-villes et centres-bourgs vont ainsi contribuer à unir notre population en suscitant davantage de rencontre, d'interconnaissance et de cohésion sociale.

La condition sine qua non de l'hospitalité et donc de l'attractivité de nos centralités passe aussi par la recherche d'ergonomie et de qualité des espaces publics qui les structurent. Les futurs espaces devront être conçus par les usages plutôt que par la règle, et adaptés au plus grand nombre.

Outre le renforcement du lien social, le développement de nos centralités a aussi un enjeu économique. Il s'agit de lutter contre l'évasion commerciale et renforcer notre tissu commercial, artisanal et de service de proximité, tout en poursuivant le développement de viviers d'emplois non délocalisables.

Ceci permettra aussi de réduire les déplacements des habitants qui pourront trouver à côté de chez eux une offre économique et de service public adaptée à leurs attentes et ainsi contribuer à la lutte contre la hausse des effets de serre.

De plus, renforcer les centralités au lieu de la périphérie permet un développement urbain plus économe d'espace tendant vers l'objectif du territoire de « zéro artificialisation nette ».

Enfin, le dynamisme d'un centre bourg doit se construire dans une dynamique globale alliant un habitat de qualité offrant une mixité sociale, des commerces et services variés, des équipements publics adaptés (services publics, loisirs, culturels, sportifs...), une offre de soin de qualité. Ce sont toutes ces composantes qui favorisent le bien vivre ensemble dans nos centralités qui ont vocation à se réinventer elles-mêmes dans un objectif de densification. Ces composantes sont développées au sein d'autres fiches orientations... ce qui montre bien que le développement d'un territoire se fait de manière coordonnée.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Nombre de locaux commerciaux dans les centralités (issu de l'observatoire des locaux commerciaux de la CCI) :

Surfaces commerciales dans les centralités (issu de l'observatoire des locaux commerciaux de la CCI) :

Nombre d'entreprises par secteur d'activité (issu de l'observatoire des locaux commerciaux de la CCI) :

Nombre de Maisons France Services créées :

Nombre de tiers-lieux :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

6. Prenons appui sur ce qui nous unit – Protégeons, préservons, mettons en valeur notre patrimoine, nos paysages, notre culture

Sous-thématique :

- 6.1. Protéger, préserver, mettre en valeur notre patrimoine (*dont petit patrimoine*)
- 6.2. Protéger, préserver, mettre en valeur notre paysage (*Plan paysage, Valoriser la présence de l'eau dans tout le territoire par des circuits patrimoniaux, Mettre en récit le territoire d'eau en appui sur les paysages (plages, canaux, marais), avec davantage d'évènementiel...*)
- 6.3. Elaboration d'un projet culturel de territoire

Objectifs :

Le « Sud Loire », a longtemps été conçu comme la partie enclavée du département. Désormais, notre territoire est reconnu comme un écrin préservé, au cœur d'un territoire attractif. Le vignoble, le bocage, les marais et, bien sûr, le littoral, forgent une infrastructure de nature, essentielle au territoire.

L'un des marqueurs de l'identité du territoire réside aussi dans son patrimoine bâti et un petit patrimoine non protégé bien que très représentatif de l'histoire du Pays de Retz : anciens ports, maisons de pêcheurs, murs d'enceinte, châteaux et manoirs,... mais aussi anciens moulins, fontaines et fours à pains, églises et autres vestiges.

Notre objectif est de préserver, protéger ces atouts face à la pression à la fois démographique, foncière et économique, liées à l'attractivité du territoire, qui obligent à la prudence et la mobilisation de tous pour les protéger.

Leur mise en valeur a pour objectif de souligner leur dimension patrimoniale pour permettre à tous les habitants de découvrir la richesse de leur patrimoine et de leur paysage. Bien entendu au-delà des habitants, ceci contribuera au développement touristique dans un souci de développement durable.

Notre territoire est aussi reconnu pour son dynamisme culturel, lié à un réseau associatif important, force de proposition et créateur d'animation. L'élaboration d'un projet culturel de territoire a pour objectifs de fédérer et de donner de l'ampleur aux initiatives existantes. Il a aussi pour vocation à faire réfléchir les acteurs sur une mutualisation de leur moyen. Il s'agit de contribuer au dynamisme culturel.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Nombre d'évènements patrimoniaux – paysagers soutenus par les collectivités du territoire :

Nombre de sentiers d'interprétation :

Nombre d'éléments de patrimoine bâti protégé :

Nombre d'éléments de paysage protégé(linéaire de haies, arbres remarquables...) :

Nombre de secteurs urbanistiques protégés :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

7. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Renforçons le lien social

Sous-thématique :

- 7.1. Renforcer, développer, rénover les équipements sportifs, de loisirs, culturels...
- 7.2. Organiser, accompagner, promouvoir les manifestations culturelles, sportives, citoyennes...
- 7.3. Encourager les mutualisations entre communes pour renforcer le lien entre habitants, usagers, adhérents associatifs
- 7.4. Accompagner et porter des projets de logements ou d'équipements à vocation sociale, ou au bénéfice de publics spécifiques, et favoriser la mixité sociale
- 7.5. Faire des jeunes retraités des acteurs moteurs du vivre ensemble
- 7.6. Préserver le cadre de vie en prévenant et assurant la sécurité des biens et des personnes

Objectifs :

Le vivier d'initiatives associatives et d'équipements d'accueil, de culture et de sport, est une force pour notre territoire, un moteur de lien social, en particulier par son rôle d'accueil de nouvelles populations.

Aussi, il s'agit de renforcer, développer et rénover nos équipements sportifs, de loisirs, culturels afin de permettre un meilleur accueil de nos populations en forte croissance et de nos associations. Il s'agit de répondre aussi à leurs nouvelles attentes.

De plus, la rénovation des équipements doit le plus possible se faire globalement en prenant en compte la rénovation énergétique de ces derniers afin de contribuer positivement à la lutte contre le changement climatique et à la baisse de la facture énergétique des collectivités.

Il s'agit aussi comme vecteur de lien social d'organiser, d'accompagner et de promouvoir les manifestations culturelles, sportives, citoyennes... sur le territoire, notamment associatives. En effet, celles-ci permettent à la population de se rencontrer, d'échanger et de faire cohésion, surtout sur un territoire en forte croissance démographique via un solde migratoire largement supérieur au solde naturel.

De plus, le dialogue intercommunal est l'opportunité de mettre en commun les ressources des collectivités pour mieux répondre aux attentes des habitants, des usagers, des adhérents associatifs. Ainsi, nous souhaitons encourager davantage le partage des équipements et matériels, notamment à destination des collectifs qui pourraient en bénéficier plus largement.

Par ailleurs, renforcer le lien social c'est aussi faire autrement en portant des projets de logement ou d'équipement à vocation sociale ou au bénéfice de publics spécifiques. En effet, l'attractivité et la croissance de notre territoire, accentuant les enchères des ménages sur le logement et le foncier, contribuent à le rendre de plus en plus inaccessible aux familles les moins favorisées. Nous désirons

pourtant accueillir le plus grand nombre dans un souci de mixité sociale et d'égalité d'accès à ce cadre de vie privilégié.

Enfin, préserver le lien social passe par un environnement protégé où la population se sent en sécurité. Face à la montée des actes de délinquance, notre objectif est de préserver le cadre de vie en prévenant et assurant la sécurité des biens et des personnes.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Nombre d'équipements sportifs, de loisirs, culturels (dont ex-nihilo, rénovation, mutualisation) :

Nombre d'associations sportives, culturelles, de loisirs :

Nombre d'usagers des équipements culturels (amphithéâtre, école de musique, médiathèque...) :

Nombre de manifestations sportives, culturelles, citoyennes... soutenues par les collectivités du territoire :

Nombre de logements sociaux :

Nombre de places à destination des gens du voyage :

Nombre d'actions de prévention « jeunes exposés à la délinquance » organisées :

Nombre d'actions de prévention « violence intra familiale – violence faite aux femmes -aides aux victimes » organisées :

Nombre d'actions de prévention « tranquillité publique et radicalisation » organisées :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

8. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Prenons soin de nous

Sous-thématique :

8.1. Mailler le territoire en infrastructure et offre de soin

8.2. Sensibiliser pour mieux prendre soin de nous et des autres (*Action du CLS - CLIC - PIJ – CISPD – CCAS – PLH – Petite ville de demain – OPAH - PAT...*)

8.3. Monter en compétence collectivement sur l'offre de services et de soin, en particulier à destination des personnes âgées

Objectifs :

La pandémie que nous connaissons actuellement est un rappel quotidien de l'importance des enjeux de santé et de soin pour tout le territoire. Prendre soin de nous, collectivement, c'est assumer notre part de vulnérabilité et prendre conscience que nous avons tous un rôle à jouer pour préserver la santé de chacun. L'enjeu est d'autant plus fort que notre territoire, comme beaucoup d'espaces littoraux, vieillit rapidement et est confronté à des enjeux de santé publics importants.

Prendre soin de nous, passe par un maillage en infrastructure et une offre de soin adaptée aux besoins de la population et aussi par des actions de prévention et de sensibilisation.

Afin d'accompagner la collectivité dans cette démarche, cette dernière a signé une convention avec l'ARS et la Région des Pays de la Loire pour mettre en place un Contrat Local de Santé, socle du projet de santé du territoire.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Nombre de professionnels de santé :

Nombre de permanences de santé hors structures de santé :

Nombre de pôles santé / espaces santé / maisons médicales / maisons de santé :

Capacité d'accueil en lieu d'habitat pour les personnes âgées :

Nombre de situations de mal logement repérées :

Nombre de situations de mal logement résolues :

Nombre d'actions de prévention, de sensibilisation à la santé :

Nombre d'actions engagées dans le CLS :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

9. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Adaptons-nous pour mieux accompagner les familles, les jeunes et les enfants

Sous-thématique :

9.1. Anticiper les dynamiques démographiques du territoire en adaptant les équipements à destination des familles, des jeunes et des enfants (école, périscolaire, ALSH, restaurant scolaire...)

9.2. Accompagner les dynamiques du territoire en proposant une offre d'accueil adaptée (*animations périscolaire, jeunesse, ALSH, structure petite enfance, RAM...*).

9.3. Penser l'accompagnement des jeunes dans leur globalité en assurant un continuum éducatif (*Parentalité, insertion, PIJ, mission locale, CISPD, FJT...*)

Objectifs :

Du fait de l'attractivité des métropoles nantaises et nazairiennes, le territoire connaît une forte dynamique démographique. Des familles avec des jeunes enfants plébiscitent le territoire. 35% de la population a moins de 30 ans. Parmi eux, les enfants et les adolescents sont surreprésentés (20% de la population totale a moins de 14 ans).

Ecoles, collèges, accueils périscolaires... Le territoire de l'agglomération est déjà doté d'équipements importants. Pour autant, les locaux sont saturés et les moyens restent encore peu coordonnés. Les professionnels témoignent de difficultés importantes. Pour sortir de la gestion en « flux tendu », nous devons davantage nous coordonner pour mutualiser les moyens et les équipements à disposition de chaque commune, anticiper les dynamiques démographiques du territoire dans les années à venir afin d'asseoir une véritable politique petite enfance, enfance, jeunesse.

Il est important d'accompagner les dynamiques du territoire en proposant une offre d'accueil adaptée qui passe par la construction, l'extension et la rénovation des équipements existants et par un accueil et des animations de qualités.

La Communauté d'agglomération qui a en charge les équipements d'accueil périscolaires et de loisirs a la volonté d'être exemplaire en matière de sobriété énergétique et de mode de construction tant dans ses nouveaux projets, que lors de la rénovation de ces équipements. Ceci afin de tendre vers les objectifs qu'elle s'est fixé dans son PCAET, de baisse de son bilan carbone (émissions de gaz à effet de serre : objectif en 2030 moins 27%, en 2050 moins 55%).

Par ailleurs, notre territoire peut et doit faire plus et mieux pour les jeunes, mais les jeunes ont encore plus à apporter au développement de notre territoire. Pour être plus convivial, plus innovant, plus dynamique, plus audacieux, plus surprenant, notre territoire doit avancer non seulement « pour », mais aussi « avec » les jeunes. Cela ne se décrète pas à la place des jeunes, mais se réalise avec eux. Aussi, nous souhaitons développer « l'aller vers » les familles et les jeunes, pour faire en sorte d'élargir le spectre des jeunes et de leurs parents que nous pourrions accompagner. En effet, si les maisons des jeunes sont plébiscitées dans de nombreuses communes, elles n'accueillent qu'environ 20% de la tranche d'âge concernée. Les autres ne viennent pas, soit parce qu'ils n'ont pas

connaissance de la programmation, soit parce qu'ils ne se sentent pas concernés. Les dispositifs d'information, d'orientation, d'insertion, de santé, de prévention, de loisirs et d'accompagnement de proximité demeurent souvent méconnus des principaux concernés et de leurs familles. Des problèmes de mobilité limitent également leur accessibilité. L'idée est ainsi de penser l'accompagnement des jeunes dans leur globalité en assurant un continuum éducatif et en développant « l'aller vers ».

De plus, 40 places de Foyer de Jeunes Travailleurs (FJT) vont être ouvertes en 2022 sur l'agglomération avec des possibilités d'accompagnement des 16/30 ans complémentaire et dans la continuité de l'offre déjà existante.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Nombre de places agréées dans les structures d'accueil (structure petite enfance, périscolaire, ALSH et maison des jeunes) :

Nombre d'usagers accueillis par les structures d'accueil (structure petite enfance, périscolaire, ALSH et maison des jeunes) :

Nombre d'assistantes maternelles :

Nombre d'usagers accueillis et sensibilisés par le PIJ :

Nombre d'actions de parentalité :

Nombre d'actions d'interaction avec les écoles :

Nombre d'usagers des navettes jeunesses :

Nombre d'usagers accueillis et sensibilisés par ADELIS dans les FJT :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

10. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Adaptons-nous pour mieux accompagner l'emploi

Sous-thématique :

10.1. Accompagner les activités créatrices d'emplois, d'innovation et de richesses (localisation, formation des salariés, investissement productif...)

10.2. Aider à la structuration et au développement des filières économiques du territoire (agricole, économie bleue, tourisme, agroalimentaire, santé, BTP, industrie multi-filière...)

10.3. Conserver et attirer les établissements

10.4. Adapter l'offre de formation et participer à l'orientation professionnelle des scolaires et des personnes en âge de travailler

Objectifs :

La croissance démographique du territoire doit s'accompagner d'un développement de l'emploi. L'emploi total est estimé à 16 203 emplois en 2017. Ce sont principalement des emplois du secteur du commerce, des transports, des services divers et de l'administration. Le rapport emploi actif du territoire est de 59 emplois/100 actifs, ce qui est inférieur à la moyenne départementale, mais aussi du PETR du Pays de Retz. Moins de la moitié des actifs travaillent au sein de l'agglomération, les autres allant chaque jour à Nantes Métropole, à Saint-Nazaire ou dans le reste du département. Le territoire de l'agglomération accueille environ 4 766 établissements, dont 73% n'emploient pas de salariés. La création d'entreprises est dynamique en 2019 748 établissements ont été créés.

Les objectifs du développement de l'emploi sont multiples : permettre de vivre et travailler sur le territoire, diminuer les déplacements pendulaires et ainsi les gaz à effet de serre, favoriser le dynamisme des établissements économiques, diminuer le taux de chômage, améliorer la qualité de la vie, attirer les compétences nécessaires aux entreprises.

Ceci passe entre autres par une aide à la structuration et au développement des filières économiques du territoire (agricole, économie bleue, tourisme, agroalimentaire, santé, BTP, industrie multi-filière...), par des actions afin de conserver et attirer des établissements, par un accompagnement des activités créatrices d'emplois et de richesses (localisation, formation des salariés, investissement productif...), et aussi par une adaptation de l'offre de formation afin de faire coïncider les qualifications des actifs du territoire aux besoins des entreprises du territoire.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Taux d'emploi :

Nombre d'établissements :

Nombre de création d'entreprises :

Niveau de formation de la population :

Nombre de jeunes en formation supérieure et professionnelle sur le territoire :

Futur indicateur à mettre en place : niveau de revenu du territoire (PIB territoriaux) :

CONTRAT TERRITORIAL DE RURALITE, DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE

pour le territoire Pornic aggro Pays de Retz

FICHE ORIENTATION

11. Mobilisons-nous pour être à la hauteur des défis sociaux - Partageons la culture du numérique

Sous-thématique :

- 11.1. Développer l'accès des services publics via le numérique
- 11.2. Amplifier le travail d'éducation numérique
- 11.3. Développer l'usage du numérique auprès des entreprises et des actifs

Objectifs :

L'effort infrastructurel pour être relié au Très Haut Débit, partout dans l'agglomération et de façon fiable doit être poursuivi. Nous y veillons, auprès du Département. Mais au-delà de la construction du réseau, le virage du numérique nécessite que nous portions attention à toutes celles et ceux pour qui le digital n'est pas une évidence, entreprises et individus, que nous fassions en sorte de partager davantage en ligne nos décisions et nos projets.

Nous souhaitons développer l'accès des services publics via le numérique : site internet, création de portail en ligne... afin de permettre une simplification des démarches des usagers et une plus grande transparence de vie publique.

Toutefois, la culture du numérique se développe mais pas auprès de tous. Beaucoup de personnes âgées se sentent dépassées, notamment pour accéder aux services publics en ligne. Nous souhaitons donc miser sur la proximité pour leur permettre d'être autonomes en amplifiant le travail d'éducation au numérique.

Quel que soit le secteur d'activités, toutes les entreprises sont concernées par le virage numérique. Services en ligne, open data, réseaux sociaux, paiements connectés... l'agglo souhaite accompagner les entreprises dans leur digitalisation.

Par ailleurs, les organismes de formation présents sur notre territoire peuvent accueillir davantage de cursus liés au numérique afin que des jeunes se forment et puissent développer des solutions nouvelles.

Les nouvelles formes de travail nécessitent aussi de pouvoir proposer aux télétravailleurs des lieux ressources interconnectés.

Indicateurs de suivi et de résultats de l'orientation :

Nombre de connexion à la fibre (source – régie numérique CD44) : 2046 locaux raccordés (taux de commercialisation) - 9257 locaux raccordables - 16732 locaux ciblés

Portail en ligne de services publiques :

Nombre d'atelier d'éducation aux numériques :

Poste de télétravail et de coworking :

Année	Orientation stratégique	Axe	Prg Etat	Plan de relance	CPER	Maître d'ouvrage	Opération (projet/action)	Projet ou Action Investissement Fonctionnement	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel HT	PROJET : partenaires sollicités par le MO pour cofinancements (X) ACTION : cofinancements accordés (montant)						Etat d'avancement de l'opération	Observation	Subventions ETAT PROJET : sollicitées (X) ACTION : accordées (montant)							
											UE	Etat	Région Pays de la Loire	Conseil Départemental 44	Communes et intercommunalité	Autres partenaires			Autofinancement du MO	%	DETR	DSIL	DSIL PR	DSIL RE	Autres	
2020						CA PORNIC AGGLO	Accueil de loisirs sans hébergement mutualisé sur Ste Pazanne	A	30 juin 2020 au 30 octobre 2021	700 000,00 €		200 000,00 €							200 000,00 €							
						CA PORNIC AGGLO	Réalisation d'un schéma des modes actifs sur Pornic agglo Pays de Retz	A	15 septembre 2020 au 31 décembre 2022	51 700,00 €		16 500,00 €												16 500,00 €		
						LA BERNERIE EN RETZ	Réaménagement Place Bellevue	A	1er septembre 2020 au 1er février 2022	507 334,00 €		50 733,00 €								50 733,00 €						
						CHAUMES EN RETZ	Aménagement et développement des déplacements doux – partie cyclable	A	1er février 2020 au 1er octobre 2022	698 400,00 €		69 840,00 €									69 840,00 €					
						CHAUVE	Etude de maîtrise d'oeuvre pour la redynamisation du bourg	A	1er mars 2020 au 31 décembre 2020	40 000,00 €		16 000,00 €									16 000,00 €					
						LES MOUTIERS EN RETZ	Chapelle de Prigny – Travaux de restauration	A	1er septembre 2020 au 31 décembre 2023	489 900,00 €		97 980,00 €									97 980,00 €					
						LA PLAINE SUR MER	Réfection du beffroi église de La Plaine sur Mer (église non classée)	A	2 juin 2020 au 30 juin 2020	226 800,00 €		52 164,00 €									52 164,00 €					
						PORNIC	Rénovation du clos et du couvert église Ste Marie sur Mer	A	1er septembre 2020 au 1er septembre 2021	1 100 000,00 €		115 000,00 €									115 000,00 €					
			PR	X		PORNIC	Restructuration du Relais St Gilles	A	1er décembre 2020 au 1er octobre 2021	375 000,00 €		131 250,00 €											131 250,00 €			
						SAINT-MICHEL CHEF-CHEF	Réhabilitation extension du restaurant scolaire	A	1er septembre 2020 au 1er septembre 2021	850 000,00 €		297 500,00 €									297 500,00 €					
						VILLENEUVE EN RETZ	Construction d'une école primaire Tranche 1	A	20 janvier 2020 au 1er mai 2022	395 000,00 €		98 750,00 €									98 750,00 €					
						CISN Résidences Locatives	Résidence de la RIA – Foyer jeunes travailleurs et résidence saisonniers à Pornic	A	1er septembre 2020 au 1er décembre 2021	1 848 027,00 €		219 941,00 €									219 941,00 €					
						CISN Résidences Locatives	Résidence de l'Estran – Maison d'accueil et résidence pour l'autonomie à Préfailles	A	1er septembre 2020 au 1er mars 2022	2 470 435,00 €		150 000,00 €									150 000,00 €					
						CISN Résidences Locatives	Résidence du Chauchy – Foyer jeunes travailleurs à Ste Pazanne	A	1er septembre 2020 au 31 décembre 2021	1 287 451,00 €		100 000,00 €									100 000,00 €					
						PORT SAINT-PERE	Travaux de réfection de l'église de Port St Père	A	17 mars 2020 au 1er juin 2021	355 032,00 €		100 000,00 €									100 000,00 €					
						SAINTE-PAZANNE	Rénovation énergétique des bâtiments communaux	A	15 décembre 2020 au 15 juin 2021	31 528,52 €		10 000,00 €									10 000,00 €					
						SAINTE-PAZANNE	Aménagement cyclable le Cartron-Petit Beusse	A	15 janvier 2020 au 28 février 2020	162 931,00 €		40 000,00 €									40 000,00 €					
					VUE	Réaménagement intérieur et extension de la maison de santé	A	2 mars 2020 au 31 janvier 2021	200 000,00 €		100 000,00 €									100 000,00 €						
					PETR	Etude de préfiguration « plateforme territoriale de la rénovation énergétique » pour les EPCI du Pays de Retz	A	1er avril 2021 au 1er octobre 2021	40 000,00 €		20 000,00 €									20 000,00 €						
		PR	X		CA PORNIC AGGLO	Refonte du poste de refoulement existant d'Anjou avec création d'une bache de stockage sur la commune de St Michel	A	21 juin 2021 au 31 décembre 2023	3 807 753,00 €		537 065,00 €											537 065,00 €				
					CA PORNIC AGGLO	Réhabilitation réseaux d'assainissement de La Bernerie secteur Port Royal et des Carrés	A	1er juillet 2021 au 31 décembre 2022	1 375 462,00 €		122 500,00 €									122 500,00 €						
					LA BERNERIE EN RETZ	Extension et réhabilitation du restaurant scolaire au sein du pôle scolaire René Guy Cadou	A	8 février 2021 au 15 août 2022	1 000 000,00 €		300 000,00 €									300 000,00 €						
					CHAUVE	Réalisation d'un terrain de football synthétique	A	1er avril 2021 au 1er septembre 2022	593 958,67 €		130 000,00 €									130 000,00 €						
					LES MOUTIERS EN RETZ	Réappropriation d'espaces naturels boisement de parcelles communales	A	15 octobre 2021 au 31 mai 2022	37 275,90 €		13 047,00 €									13 047,00 €						
					LES MOUTIERS EN RETZ	Rénovation énergétique de la mairie Remplacement des ouvrants façade côté ouest	A	1er septembre 2021 au 15 octobre 2022	13 987,00 €		6 994,00 €									6 994,00 €						

Orientation stratégique	Axe	Prg Etat	Plan de relance	CPER	Maître d'ouvrage	Opération (projet/action)	Projet ou Action Investissement Fonctionnement	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel HT	Subventions ETAT PROJET : sollicitées (X) ACTION : accordées (montant)														TOTAL			
										DETR	DSIL	DSIL PR	DSIL RE	DRAC	DDTM	ANCT	ARS	Banque des territoires	ADEME	AELB	CEREMA		ANAH
		PR	X		LA PLAINE SUR MER	Réfection du beffroi de l'église de La Plaine sur Mer (église non classée)	A	30 août 2021 au 28 janvier 2022	226 800,00 €			79 000,00 €														79 000,00 €	
		PVD PR	X		PORNIC	Créations de cellules commerciales et d'une liaison quais/ville historique	A	1 ^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022	1 666 667,00 €			174 333,00 €														174 333,00 €	
		PVD			PORNIC	Restructuration du cinéma St Gilles en théâtre	A	1 ^{er} octobre 2021 au 30 juin 2022	701 000,00 €		200 000,00 €															200 000,00 €	
					PREFAILLES	Réhabilitation de locaux en cellules commerciales	A	1 ^{er} mars 2021 au 31 décembre 2021	252 217,53 €	88 276,00 €																88 276,00 €	
					SAINT-HILAIRE DE CHALEONS	Travaux de réfection de la structure et de la toiture de l'église Tranche 1	A	15 mars 2021 au 15 décembre 2022	300 000,00 €	100 000,00 €																100 000,00 €	
					SAINT-MICHEL CHEF-CHEF	Travaux de rénovation de l'église	A	1 ^{er} avril 2021 au 30 juin 2021	78 658,00 €	23 597,00 €																	23 597,00 €
					VILLENEUVE EN RETZ	Construction d'une école primaire Tranche 2	A	1 ^{er} novembre 2021 au 30 mars 2023	500 000,00 €	125 000,00 €																	125 000,00 €
					PORT SAINT-PERE	Rénovation de la salle des fêtes La Colombe – Tranche 1	A	1 ^{er} juin 2021 au 1 ^{er} septembre 2021	300 000,00 €	50 000,00 €																	50 000,00 €
					ROUANS	Construction d'une salle de raquettes	A	1 ^{er} juillet 2021 au 1 ^{er} juillet 2022	1 949 312,00 €	100 000,00 €																	100 000,00 €
		PR	X		ROUANS	Modification du système de chauffage	A	1 ^{er} avril 2021 au 1 ^{er} juin 2021	62 381,99 €			20 000,00 €															20 000,00 €
		PVD			SAINTE-PAZANNE	Agrandissement locaux administratifs mairie et garages	A	1 ^{er} septembre 2021 au 30 juin 2022	227 425,00 €	45 000,00 €																	45 000,00 €
		PVD FS			SAINTE-PAZANNE	Maison France Services	A	1 ^{er} mai 2021 au 1 ^{er} novembre 2021	66 600,00 €	33 300,00 €																	33 300,00 €
		PVD PR	X		SAINTE-PAZANNE	Remplacement chaudière fioul par une PAC air/eau	A	15 février 2021 au 11 juin 2021	9 786,50 €			7 350,00 €															7 350,00 €
		PR	X		VUE	Maison de santé	A	1 ^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021	200 000,00 €			59 998,00 €															59 998,00 €
TOTAUX									25 198 823,11 €	2 245 108,00 €	830 514,00 €	981 646,00 €	27 350,00 €	0,00 €	16 500,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	4 101 118,00 €	

FS France Services
EPCVTerritoire à énergie positive pour la croissance verte
PEIContrat de plan Etat-Région
PR Plan de relance
PC Pacte de Cordemais
TI Territoire d'industrie
PVDPetites villes de demain
ACVAction coeur de ville

										Subventions ETAT PROJET : sollicitées (X) ACTION : accordées (montant)																	
Orientation stratégique	Axe	Prg Etat	Plan de relance	CPER	Maître d'ouvrage	Opération (projet/action)	Projet ou Action investissement Fonctionnement	Calendrier prévisionnel	Coût prévisionnel HT	DETR	DSIL	DSIL PR	DSIL RE	DRAC	DDTM	ANCT	AUTRES	---	ARS	Banque des territoires	ADEME	AELB	CEREMA	ANAH	---	---	TOTAL
		PR	X		PORNIC	Restructuration du Relais St Gilles	A	1 ^{er} décembre 2020 au 1 ^{er} octobre 2021	375 000,00 €			131 250,00 €															131 250,00 €
		PR	X		CA PORNIC AGGLO	Refonte du poste de refoulement existant d'Anjou avec création d'une bache de stockage sur la commune de St Michel	A	21 juin 2021 au 31 décembre 2023	3 807 753,00 €			537 065,00 €															537 065,00 €
		PR	X		LA PLAINE SUR MER	Réfection du beffroi de l'église de La Plaine sur Mer (église non classée)	A	30 août 2021 au 28 janvier 2022	226 800,00 €			79 000,00 €															79 000,00 €
		PVD PR	X		PORNIC	Créations de cellules commerciales et d'une liaison quais/ville historique	A	1 ^{er} septembre 2021 au 31 décembre 2022	1 666 667,00 €			174 333,00 €															174 333,00 €
		PR	X		ROUANS	Modification du système de chauffage	A	1 ^{er} avril 2021 au 1 ^{er} juin 2021	62 381,99 €				20 000,00 €														20 000,00 €
		PVD PR	X		SAINTE-PAZANNE	Remplacement chaudière fioul par une PAC air/eau	A	15 février 2021 au 11 juin 2021	9 786,50 €				7 350,00 €														7 350,00 €
		PR	X		VUE	Maison de santé	A	1 ^{er} avril 2021 au 31 décembre 2021	200 000,00 €				59 998,00 €														59 998,00 €
		PR	X		EARL DU SILLON COTTIER LES MOUTIERS EN RETZ	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	A																				4 416,00 €
		PR	X		GAEC DE LA BOIZONNIERE CHAUMES EN RETZ	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	A																				5 400,00 €
		PR	X		LA FRERECHE CHAUMES EN RETZ	Alimentation locale et solidaire (opération « paniers fraîcheur » régional – soutien projets locaux	A																				6 470,00 €
		PR	X		CUMA DE RETZ PORNIC	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	A																				6 500,00 €
		PR	X		DU LOULEAN PORNIC	Aide au renouvellement des agroéquipements nécessaires à la transition agro-écologique	A																				7 144,00 €
		PR	X		CA PORNIC AGGLO	Dématérialiser ou améliorer l'expérience d'une démarche en ligne	A																				10 000,00 €
		PR	X		COLLET PORNIC	(produits traiteur) Accélération des investissements industriels dans les territoires	A																				150 000,00 €
		PR	X		NATEOSANTE CA PORNIC AGGLO	(purificateurs d'air professionnels) Accélération des investissements industriels dans les territoires	A																				100 000,00 €
		PR	X		CA PORNIC AGGLO	Aide à la relance de la construction durable (maires bâtisseurs, densificateurs)	A																				170 000,00 €
TOTAUX									6 348 388,49 €	0,00 €	0,00 €	981 646,00 €	27 350,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	459 930,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	1 468 926,00 €

FS France Services
EPCVTerritoire à énergie positive pour la croissance verte
PEFContrat de plan Etat-Région
PR Plan de relance
PC Pacte de Cordemais
TI Territoire d'industrie
PVDPetites villes de demain
ACVAAction coeur de ville

Annexe 2-3 Financements de la Région – Plan de relance

Bénéficiaire	Localisation	Intitulé op	Date d'attribution de l'aide	Section	Montant voté
HOPITAL DE PORNIC LA CHAUSSEE	PORNIC	Equipements biomédicaux, informatiques et mobiliers, locaux du CAPS, dans le cadre du fonds régional de soutien aux équipements hospitaliers et de l'AAP hôpitaux de proximités de l'ARS	12/02/2021	Investissement	107 363,00 €
COMMUNE DE PORT SAINT PERE	PORT-SAINT-PERE	FRDC : Rénovation/restructuration de la cuisine de la salle municipale de la Colombe	31/03/2021	Investissement	30 000,00 €
COMMUNE DE PREFAILLES	PREFAILLES	FRDC : Aménagement d'un skate parc	23/09/2021	Investissement	7 579,00 €
COMMUNE DE VUE	VUE	FRDC : Remise en état du terrain de football enherbé communal	23/09/2021	Investissement	23 826,00 €
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	PORNIC	le développement des modes actifs	13/11/2020	Fonctionnement	50 000,00 €
COMMUNE DE PORT SAINT PERE	PORT-SAINT-PERE	La construction d'un restaurant scolaire	23/09/2021	Investissement	60 000,00 €
COMMUNE DE ROUANS	ROUANS	La construction d'une salle de raquettes	23/09/2021	Investissement	140 000,00 €
COMMUNE DE SAINT HILAIRE DE CHALEONS	SAINT-HILAIRE-DE-CHALEONS	La mise aux normes et rénovation des sanitaires et de l'accueil du camping municipal	23/09/2021	Investissement	40 000,00 €
COMMUNE DE SAINT MICHEL CHEF CHEF	SAINT-MICHEL-CHEF-CHEF	PLRIC : Remplacement de la toiture de la salle de spectacle du Canopus	12/02/2021	Investissement	16 202,00 €
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	LA PLAINE-SUR-MER	Le renouvellement de l'émissaire en mer de la Tabardière (appelé aussi de la Saulzaie)	31/03/2021	Investissement	72 900,00 €
PORNIC AGGLO PAYS DE RETZ	PORNIC	La création d'un immobilier d'entreprises tertiaires sur la Zone d'activité du Val Saint Martin (Work In Pornic WIP)	21/05/2021	Investissement	656 100,00 €
ECOFOLIES	ARTHON-EN-RETZ	Fonds tiers lieux - ingenierie - prestations d'animation	21/05/2021	Fonctionnement	7 560,00 €
LA BERNITUDE	LA BERNERIE-EN-RETZ	Fonds tiers lieux - ingenierie d'étude - prestation portant sur le portage - la Bernitude Association	21/05/2021	Fonctionnement	2 160,00 €
					1 213 690,00 €

Annexe 2 – Les financements accordés en 2020-2021 pour les opérations inscrites au CRRTE

2-1 : Actions financées en 2020 et 2021 dans le cadre du CRRTE

2-2 : Actions financées par l'État dans le cadre de France Relance

2-3 : Actions financées par la Région des Pays de la Loire dans le cadre du Plan de Relance régional

Annexe 3 – Les fiches Projet - Fiches Action

Annexe 4- Les engagements des opérateurs de l'État

- La Banque des Territoires
- L'ADEME
- L'Agence de l'Eau Loire-Bretagne

**La Banque des territoires,
un acteur majeur de l'accompagnement des projets territoriaux**

1- Principales missions de la Caisse des Dépôts

La Caisse des Dépôts et ses filiales constituent un groupe public, au service de l'intérêt général et du développement économique du pays. Ce groupe remplit des missions d'acteur financier au service des politiques publiques conduites par l'Etat et les collectivités territoriales.

La CDC est organisée autour de 5 métiers : la gestion d'actifs, la gestion de participations stratégiques, les retraites et la solidarité, le financement des entreprises via BPI France, le financement des projets de territoire via sa direction : « la Banque des Territoires ». Cette dernière concentre les moyens d'intervention dédiés aux territoires pour lutter contre les fractures sociales et territoriales ; elle met à la disposition des territoires ses moyens en ingénierie et ses capacités de prêt à long terme mais également d'investissement en fonds propres.

Elle accompagne les porteurs de projet qui contribuent à des territoires plus attractifs, plus durables, plus connectés et plus inclusifs.

2- Contribution au plan de relance

La Caisse des Dépôts appuie le plan de relance de l'Etat en déployant 26 Mds d'euros en fonds propres.

Ces 26 Mds d'euros permettront d'accroître le soutien de la Banque des Territoires en ingénierie, mais également d'investir dans des sociétés de projets aux côtés de collectivités locales (dans des sociétés d'économie mixte) ou d'acteurs économiques privés. Au-delà de sa contribution en fonds propres, la Banque des Territoires poursuit son activité de financement en prêts sur le Fonds d'épargne. Les dépôts sur les livrets d'épargne réglementée (livret A, livret de développement durable, livret d'épargne populaire) contribuent à la construction et à la rénovation énergétique des logements sociaux, mais également au financement des projets des collectivités locales.

La Banque des Territoires déploiera son plan d'action sur 4 axes prioritaires : la transition écologique, la santé et le vieillissement, l'attractivité économique des territoires à enjeux et le numérique.

Ainsi, dans le cadre du plan de relance gouvernemental du commerce, la Banque des Territoires mobilise 1 Md d'euros et renforce ses offres pour les commerces de centre-ville (accompagnement des territoires en identifiant les effets de la crise sur leurs commerces, co-financement de postes managers de commerces, financement de solutions de e-commerce et création de foncières de redynamisation).

3- Rappels sur les modalités d'intervention de la Banque des territoires pour accompagner les projets locaux

Dans le cadre du déploiement d'un accompagnement sur mesure des projets de territoires des collectivités territoriales, la Banque des Territoires accompagne l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités ainsi que leur financement.

Accompagnement à l'émergence et la sécurisation des projets des collectivités territoriales

Via un service de renseignement téléphonique et des conférences

La Banque des Territoires via son service « Territoires Conseils » répond aux questions juridiques et financières des collectivités territoriales. Ce service est offert à toutes les communes de moins de 20 000 habitants, aux EPCI et aux communes nouvelles sans limite de taille (territoiresconseils@caissedesdepots.fr).

Via une plateforme numérique

La Banque des Territoires a créé une plateforme numérique <banquedesterritoires.fr> qui a pour ambition de faciliter l'accès des porteurs de projet à l'information territoriale ainsi qu'aux offres de la Banque des Territoires et à celles de ses partenaires. Cette infrastructure numérique simplifie l'accès des collectivités aux services suivants :

- des ressources juridiques et thématiques ;
- une newsletter sur l'actualité des collectivités territoriales (Localtis) ;
- une base de bonnes pratiques territoriales qui permet la mise en relation de porteurs de projet ;
- des guides pédagogiques sur les thématiques d'intérêt des élus ;
- la possibilité de s'inscrire à des web conférences et des téléconférences juridiques ;
- la possibilité de s'inscrire à des journées d'information à Paris et en région sur les sujets de préoccupations des élus ;
- la mise en relation avec un écosystème d'opérateurs publics et privés, qui peuvent contribuer à l'accélération des projets de territoire.

<https://www.banquedesterritoires.fr/collectivites-locales>

Via un soutien à l'ingénierie des projets

La Banque des Territoires peut apporter aux collectivités locales qui en ont le plus besoin :

- Appui d'experts internes ;
- Financement à 100% d'études (cabinets présélectionnés par la Banque des Territoires dans le cadre de marchés à bons de commande)
- Ou co-financement à 50% d'études (cabinet choisi par la collectivité). Ce taux peut atteindre 80% en Outre-Mer.

L'objectif de ces appuis est de contribuer à des territoires plus connectés, plus inclusifs, plus durables et plus attractifs. Ils peuvent être mobilisés pour des études thématiques ou l'élaboration d'une stratégie territoriale.

Financement des projets des collectivités territoriales

La Banque des Territoires apporte des solutions de financement de long terme aux collectivités territoriales.

Via des prêts sur fonds d'épargne

Pour soutenir l'investissement territorial, la CDC, apporte des financements de long terme aux collectivités territoriales.

Les caractéristiques des prêts de la CDC se distinguent des offres pratiquées par les autres acteurs du financement des collectivités territoriales à plusieurs titres :

- Des conditions financières (taux d'intérêt et des modalités identiques et non discriminants pour toutes les collectivités), quelles que soient leur santé financière et leur localisation ;
- Toutes les collectivités territoriales sont éligibles, y compris les plus petites d'entre elles sans montant plancher, ni plafond ;
- Les durées de prêt sont exceptionnellement longues (alignées sur la période d'amortissement des actifs financés) et peuvent aller jusqu'à 60 ans.

Ainsi les prêts de la CDC visent notamment à soutenir des projets en faveur :

- de la rénovation des réseaux d'eau et d'assainissement ;
- de la rénovation énergétique des bâtiments publics ;
- de la construction et la modernisation des établissements éducatifs
- d'infrastructures de transport (y compris les ponts) ;
- de la biodiversité et de la transition écologique ;
- de Quartiers Prioritaires de la Ville ;
- d'« Actions Cœur de Ville » et de « Petites Villes de Demain » ;
- de la construction ou rénovation d'établissement médico-social et de santé ;
- de la relance touristique ;
- du renouvellement urbain ;
- de la construction ou rénovation de logements sociaux pour personnes dépendantes ;
- du développement territorial.

Via des investissements en fonds propres dans les projets territoriaux

La Banque des Territoires investit à long terme, en investisseur avisé, dans des projets territoriaux d'intérêt général qui contribuent à des territoires plus inclusifs, plus durables, plus connectés, plus attractifs.

La Banque des Territoires intervient principalement par des prises de participations dans des structures de projets, d'initiative publique, parapublique ou privée, en capital, compte-courant d'associés, titres participatifs, obligations convertibles ou avances remboursables. Elle peut également intervenir dans des sociétés multi-projets (fonds dédiés, foncières, entreprises publique locales et filiales associées, associations), l'intermédiation permettant, dans certains cas, de démultiplier les investissements de façon efficace.

Dans le cadre du Programme d'Investissements d'Avenir et du Grand Plan d'Investissement, la CDC est le principal opérateur, pour le compte de l'Etat, des actions s'adressant aux territoires, notamment dans les domaines de l'innovation territoriale, du numérique, de l'éducation et de la formation.

Contribution aux programmes nationaux territoriaux

La Banque des Territoires contribue à la mise en œuvre de certains programmes nationaux, parmi lesquels :

Action Cœur de Ville : la Banque des territoires est l'un des principaux partenaires de ce programme qu'elle accompagne en ingénierie et sur lequel elle mobilise ses financements (prêts et investissements).

Petites Villes de Demain : en complément de ses prêts et de ses investissements, la Banque des territoires a mis en place une enveloppe de subventions pour soutenir l'ingénierie des territoires sélectionnés. Une partie de cette enveloppe sera mise en œuvre en région Pays de Loire par les conseils départementaux. Elle permettra de co-financer des chefs de projet du programme (25 % du coût), ainsi que des études (max 50 % du coût TTC) afin de faire émerger et sécuriser des projets (à noter : le marché à bons de commande PVD reste à la main de la Banque des Territoires).

Territoires d'Industrie : la Banque des Territoires, aux côtés de l'Etat et de sept opérateurs nationaux, mobilise des moyens financiers, techniques et humains (ingénierie et investissement) en partenariat avec les conseils régionaux, acteurs clé de la stratégie industrielle territoriale, pour faciliter le déploiement de nouveaux projets industriels.

France Services : la Banque des Territoires est l'un des partenaires majeurs du programme en assumant le rôle d'animation de la politique publique aux côtés de l'Etat et des partenaires et en contribuant au financement de structures fixes et itinérantes.

Quartiers productifs : la Banque des Territoires contribue à accompagner les collectivités dans la définition de stratégies territoriales de développement économique et rendre plus accessible l'offre de dispositifs existants, dans le cadre de la nouvelle convention d'objectifs pour les quartiers prévoyant 225 millions d'euros d'investissements et d'ingénierie sur trois ans.

Contrat d'objectif territorial de l'ADEME (COT)

Afin d'accompagner les collectivités dans leur transition écologique, l'ADEME propose un contrat d'objectifs et d'actions de 4 ans, basé sur les deux référentiels Climat Air Énergie et Économie Circulaire du programme Territoire Engagé pour la Transition Écologique. Il permet d'accompagner les collectivités dans une amélioration continue sans niveau préalable dans leur transition écologique. Les contrats d'objectifs, tout en s'appuyant sur des référentiels prédéfinis, devront permettre aux collectivités de répondre à une partie significative des enjeux identifiés dans leur projet de territoire.

La démarche se structure en 2 phases sur une durée totale de 4 années.

Phase 1

- Audits des deux référentiels, identifiant les forces et faiblesses de la politique climat air énergie et économie circulaire des collectivités.
- Identification et description des axes politiques et les projets forts ciblés pour la transition écologique.
- Récapitulatif et analyse des diagnostics territoriaux existants et complémentaires réalisés en phase 1.
- Mobilisation et renforcement de la gouvernance interne et externe.
- Élaboration d'un premier plan d'actions s'inscrivant dans les politiques et les projets forts identifiés.
- Définition des objectifs du contrat : référentiels climat air énergie et économie circulaire objectifs régionaux.

Phase 2

- Suivi des plans d'actions régulier avec les gouvernances internes et externes.
- Amélioration continue pour enrichir les plans d'actions en affinant les connaissances de son territoire
- Évaluation au bout de 4 ans de la progression de sa politique de transition écologique avec les audits finaux des référentiels climat air énergie et économie circulaire
- Évaluation de l'atteinte des objectifs régionaux

L'aide apportée aux territoires est constituée d'une part forfaitaire et de trois parts variables, dont le versement dépend de l'atteinte d'objectifs prédéfinis.

Objectifs assignés à la part forfaitaire de l'aide

- Mettre en place une organisation et une gouvernance spécifique permettant notamment la transversalité entre les services et les actions
- Pour chaque référentiel, réaliser un état des lieux complet et dresser un plan d'action budgétisé permettant au territoire de progresser de manière significative.
- Les programmes d'actions porteront sur les thèmes classiques des démarches énergie climat et économie circulaire, sur lesquels la collectivité devra montrer son ambition : Agriculture ; Alimentation ; Bâtiments ; Biodiversité ; Consommation écoresponsable ; Déchets ; Développement économique ; Eau ; Ecologie Industrielle Territoriale ; Forêts ; Formation, sensibilisation, communication ; Gestion, production, distribution d'énergie ; Mobilité ; Organisation interne ; Partenariats et coopération ; Précarité énergétique ; Stratégie ; Tourisme ; Urbanisme et aménagement.

Objectifs assignés à la part variable de l'aide

- Progression dans le référentiel Cit'ergie
- Progression dans le référentiel économie circulaire
- Objectifs territorialisés

Les deux derniers objectifs seront précisés à l'issue de la première phase d'état des lieux et par voie d'avenant.

Caractéristiques de l'aide apportée

Modalité d'aide : 350 000 € maximum, se décomposant en une part fixe et trois parts variables

- 75 000 € d'aide forfaitaire
- 87 500 € maximum d'aide, le montant versé dépendant de la progression dans le référentiel Cit'ergie (objectifs de progression définis au niveau national)
- 87 500 € maximum d'aide, le montant versé dépendant de la progression dans le référentiel économie circulaire (objectifs de progression définis au niveau national)
- 100 000 € maximum d'aide, le montant versé dépendant de l'atteinte d'objectifs définis par l'ADEME Pays de la Loire, en lien avec les territoires.

11e Programme d'intervention 2019-2024 de l'agence de l'eau

Zoom sur deux thématiques essentielles pour la reconquête de la qualité des eaux et des milieux aquatiques dans vos CRTE

VOTRE PROJET	CREDITS AGENCE DE L'EAU
<p>Améliorer le fonctionnement de vos systèmes d'assainissement de votre collectivité (réseaux d'eaux usées et station d'épuration)</p> <p>Consolider la surveillance de vos systèmes d'assainissement pour vérifier l'efficacité de vos équipements</p> <p>Une infiltration des eaux pluviales à la parcelle</p>	<p>⇒ Des aides pour la réalisation de travaux visant à améliorer les performances épuratoires et la collecte des effluents des systèmes d'assainissement afin de limiter les rejets compromettant le bon état des eaux ou certains usages sensibles à la qualité de l'eau (baignade, production de coquillages, pêche à pied).</p> <p>Ces aides bonifiées pour une liste resserrée de systèmes d'assainissement prioritaires (SAP). Des taux d'aides de 30 % majorables jusqu'à 60 %.</p> <p>⇒ Des aides renforcées pour la gestion intégrée des eaux pluviales (taux = 50%) afin de réduire l'impact des déversements par temps de pluie</p> <p>⇒ Des aides jusqu'en 2021 pour achever la mise en place de l'autosurveillance (taux = 70%)</p> <p>⇒ Une dégressivité des aides accélérée lorsque les systèmes d'assainissement sont déclarés non-conformes vis-à-vis de la directive ERU</p> <p>⇒ Des aides (taux = 50%) pour réduire à la source les pollutions dues aux micropolluants</p>
<p>Restaurer vos rivières et vos milieux aquatiques</p>	<p>⇒ Des programmes d'action (dont l'acquisition) ambitieux qui visent la correction des altérations hydromorphologiques des cours d'eau, la restauration des zones humides, de la continuité écologique et de la biodiversité.</p> <p>⇒ Priorité aux actions coordonnées dans les Contrats territoriaux Eau (outil partenarial avec Région, Département et Etat) et aux démarches globales qui prennent en compte, à l'échelle d'un bassin versant, l'ensemble des usages de l'eau et leurs effets sur les milieux aquatiques.</p> <p>⇒ Des aides recentrées sur les masses d'eau dégradées ou en risque et particulièrement celles proches du bon état</p> <p>Des taux d'aides de 30 à 50 %</p>

Pour connaître l'ensemble des autres aides du 11^e programme* de l'agence de l'eau en faveur des collectivités (économies d'eau, sensibilisation,...), consultez : <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/aides/collectivites/aides-pour-les-collectivites.html>

Et contactez vos interlocuteurs habituels de l'agence pour des renseignements ou des conseils pour constituer votre demande à déposer via le service en ligne « Démarches simplifiées ». <https://aides-redevances.eau-loire-bretagne.fr/home/services-en-ligne/deposer-sa-demande-daide-en-ligne.html>

*Le programme fait l'objet d'une révision au 01 01 2022 ; les éléments présentés dans cette fiche pourraient évoluer à la marge.

Annexe 5 – Tableau de suivi des actions présentées au CRRTE

1	2							1,5	2,2								CA Pornic aggro Pays de Retz	Mise en place d'un PEAN (Périmètre de protection et de mise en valeur des Espaces Agricoles et Naturels périurbains)	P	F	2019 : Lancement de la réflexion 2020-2021 : travail mené en interne par l'agglo de rencontre des communes littorales (+ atlas cartographique des terres en friches et des terrains de loisirs en zones A et N des PLU) Automne 2021 : mise en place d'un COPIL et d'un COTECH par le Département Fin 2021-2022 : Définition du périmètre / rédaction de la notice justificative / Elaboration du programme d'actions	2021												
1	2							1,5	2,2								CA Pornic aggro Pays de Retz	Reconquête du foncier agricole : réalisation d'un diagnostic agricole et d'un atlas cartographique des terres en friches	A	F	Septembre 2020 à juin 2021 : réalisation du diagnostic agricole et de l'atlas cartographique des terres en friches sur les 6 communes littorales du territoire, détermination de secteurs à enjeux de reconquête agricole sur les 6 communes littorales	2020	22 000,00 €	TTC				6 000,00 €				16 000,00 €		
1	2							1,5	2,2								CA Pornic aggro Pays de Retz	Reconquête du foncier agricole : réalisation d'un diagnostic agricole et d'un atlas cartographique des terres en friches	P	F	Fin 2021 – 2022 : réalisation du diagnostic agricole et de l'atlas cartographique des terres en friches sur les 9 autres communes du territoire et détermination des secteurs à enjeux de reconquête agricole	2021	28 000,00 €	TTC				X						

4					4,1									CA Pornic agglo Pays de Retz	Mise en œuvre du Schéma Directeur des Modes actifs communautaire – études pré opérationnelles et maîtrise d'œuvre	P	I	- 1er semestre 2022 : élaboration et lancement du marché (accord cadre) pour les études pré opérationnelles et prestations de maîtrise d'œuvre pour la mise en œuvre des itinéraires prioritaires du SDMA communautaire (marché sur 3 à 5 ans) - 2022-2026 : réalisation de la mission et création des aménagements doux	2022	280 000,00 €	HT	X	X					
4					4,1									CA Pornic agglo Pays de Retz	Développer des services de réparation de vélos (bornes libre-service et atelier solidaire)	P												
4					4,1									CA Pornic agglo Pays de Retz	Création d'une voie verte départementale entre Paimboeuf et Sainte-Pazanne : démantèlement de la voie ferrée par les EPCI et aménagement d'aires de service et haltes repos aux abords de la voie verte	P	I	- Objectif d'ouverture de la voie verte en 2025 (en attente de précisions)										
4					4,1									Chaumes en Retz	Aménagements et développement des déplacements doux - partie cyclable	A	I	2020-2022	2020	698 400,00 €	HT	69 840,00 €	279 360,00 €			349 200,00 €		
4	7				4,1	7,6								Chauvé	Aménagement de voirie et création de piste cyclable – RUE DES FONTAINES ET RUE DE ST PERE EN RETZ	P	I	2022 : Etude + DCE et démarrage des travaux rue des Fontaines 2023 : • Travaux rue de Frossay • Etude rue de St Père en Retz • Enfouissement des réseaux rue de Saint Père 2024/2025 • Démarrage des travaux rue de St Père en Retz	2022	950 000,00 €	HT		X					
4	7				4,1	7,6								Chauvé	Aménagement de voirie et création de piste cyclable – RUE DE FROSSAY	P	I	2021 : Etude +DCE et démarrage des travaux (décembre 2021) rue de Frossay 2022 : Travaux rue de Frossay	2022	448 000,00 €	HT	X	X					
4	7				4,1	7,1								Chauvé	Extension du parc de loisirs et de ses liaisons douces	P	I	2021-2026					X					

7							7,1												Pornic	Construction d'un parc sportif / skatepark	P	I	<ul style="list-style-type: none"> - 1er semestre 2021 : Début de l'étude d'assistance à maîtrise d'ouvrage - 2ème semestre 2021 : Etude administrative et réglementaire - 2ème semestre 2022 : Définition technique financière du programme - 2ème trimestre 2023 : Ouverture du chantier 	2023	583 334,00 €	HT		X		X						
7	5						7,1	7,2	5,1		PVD								Pornic	Réhabilitation de l'ancien cinéma St-Gilles en théâtre	P	I	<ul style="list-style-type: none"> - Choix du maître d'œuvre : début année 2021 - Appel d'offre travaux : septembre 2021 - Début travaux : Nov/déc 2021 - Fin des travaux 2nd semestre 2022 	2021	850 000,00 €	HT	200 000,00 €			X						
7							7,1												Pornic	Rénovation salle multi activités du Clion	P	I	<ul style="list-style-type: none"> - Procédures de marché public : lancement des marchés décembre 2021 - Début des travaux janvier 2022 et fin novembre 2022 	2022	416 666,00 €	HT										
7							7,1												Pornic	Rénovation club house et vestiaires tennis du Clion	P	I	<ul style="list-style-type: none"> Ouverture du chantier au 1er trimestre 2022 Livraison des locaux au 4ème trimestre 2022 	2022	400 000,00 €	HT		X								
7							7,1												Port Saint Père	Réhabilitation et extension complexe sportif	P	I	<ul style="list-style-type: none"> - des études avec le type d'étude : études MO en 2023 / 2024 - des procédures de marché public : 2ème semestre 2024 - date de début et date d'achèvement des travaux : début travaux 1er semestre 2025 et fin sur le 4ème trimestre 2025 - ou dates de réalisation de l'action, - dont le détail des différentes procédures d'autorisation administratives incontournables (urbanisme, loi sur l'eau, autres études environnementales, archéologie,...) : 1er semestre 2024 	2024	665 000,00 €	HT		X								
7							7,1												Port Saint Père	Rénovation de la salle de la Colombe - 1ème phase	P	I	2021	2021	300 000,00 €	HT	50 000,00 €	X								

7	3					7,1	3,4								Rouans	Construction d'une salle de raquettes avec panneaux photovoltaïques	P	I	- Mission PRO en cours : été 2021 - PC déposé en juin 2021 - AAPC marchés de travaux : novembre 2021 - date de début : 1er trimestre 2022 - date d'achèvement des travaux : 4ème trimestre 2022,	2022	2 151 000,00 €	HT	X	140 000,00 €	28 000,00 €				
7						7,1									Sainte Pazanne	Construction d'une grande salle et de salles de classes mutualisées entre la bibliothèque et l'école de musique	P	I	2022/2023	2022			X						
7						7,1									Saint Hilaire de Chaléons	Extension et réaménagement de la salle de sport	P	I	- Etude du centre bourg 2021-2022 - Appel d'offre 2022 - Réalisation : 2022	2022	300 000,00 €	HT	X						
7						7,1									Vue	Réfection du terrain d'honneur enherbé	P	I	2021-2022	2022	238 257,00 €	HT	X	23 826,00 €	14 000,00 €				
7						7,2									La Plaine sur Mer	Journée d'actions citoyennes	P	F	2022 et suivantes										
7						7,2									Pornic	Pornic Les Ailes Bleues	P	F	juillet 2022	2022	77 000,00 €	TTC							
7						7,2									Préfailles	Le Rendez-Vous De L'Hêtre	P	F	2020 et suivantes		5 500 € annuel	TTC							
7						7,4									CA Pornic agglo Pays de Retz	Trouver des solutions pour loger les travailleurs saisonniers	P	F	Avril 2021 : questionnaire aux entreprises Automne 2021 : groupe de travail avec les employeurs 2022 : mise en œuvre des premières solutions	2021									
7						7,4									CA Pornic agglo Pays de Retz	Création d'aires d'accueil pour répondre aux besoins des gens du voyage	P	I	Avant fin 2026										
7	1	8	3	6	5	7,4	1,7	8,2	3,1	6,1	5,1	5,3			CA Pornic agglo Pays de Retz	Mise en place d'une OPAH RU sur la ville de Pornic	A	F	Etude pré opérationnelle prévue d'octobre 2021 à juin 2022, suivie d'une phase opérationnelle d'animation de l'OPAH RU à partir de fin 2022- début 2023.	2021	51 413,00 €	HT	41 130,00 €				10 283,00 €		
7						7,4									CISN Résidences Locatives	Création des Résidences Jeunes Actifs sur la commune de Pornic (pour la partie immobilier)	A	I	2020 : délivrance des permis de construire Automne 2020 : lancement des marchés Printemps 2021 : début des constructions Printemps 2022 : livraison des RJT	2021	2 029 162,00 €	HT	740 481,00 €	195 294,00 €	357 801,00 €	735 586,00 €			

9							9,1																	CA Pornic agglo Pays de Retz	Construction d'un ALSH - APS à Cheix en Retz (en remplacement de l'ALSH - APS existant situé dans l'école et ce afin que le site situé dans l'école redevienne une classe), mutualisé avec la maison des jeunes	P	I	- Programme : mai à octobre 2021 - Etude / MOE / PC / Consultation : octobre 2021 à septembre 2022 - Construction : octobre 2022 à octobre 2023 (si DETR 2023 décalé signature marché après l'AAP)	2022	880 000,00 €	HT			X					X							
9							9,1																	CA Pornic agglo Pays de Retz	Construction d'une maison des jeunes mutualisé pour 3 communes à La Plaine sur Mer en remplacement des modulaires	P	I	- Programme : mars 2025 à mai 2025 - Etude / MOE / PC / Consultation : juin 2025 à mai 2026 - Construction : juin 2026 à mai 2027	2026	220 000,00 €	HT			X						X						
9							9,1																	La Plaine sur Mer en partenariat avec la CA Pornic agglo Pays de Retz	Mutualisation et extension de l'école René Cerclé (dont APS et ALSH)	P	I	2021-2023	2022	358 000,00 €	HT			X						X						
9							9,1																	CA Pornic agglo Pays de Retz	Construction d'un bâtiment mutualisé maison des jeunes - petite enfance et bureau du pôle jeunesse sur Sainte-Pazanne	P	I	- Pré-étude : 2019-2020 - Etude / MOE / PC / Consultation : septembre 2021 – août 2022 – attention signature marché travaux doivent intervenir avant mai 2022 pour pouvoir enclencher commencement délai exécution DETR ! - Construction : septembre 2022 à août 2023	2022	1 380 000,00 €	HT			200 000,00 €												
9							9,1																	CA Pornic agglo Pays de Retz	Tiers lieux pour l'accueil des jeunes	P		2022 – 2023 : état des lieux, rencontre partenaires 2024 – 2026 : déploiement de tiers lieux	2024																	
9							9,1																	CA Pornic agglo Pays de Retz	Construction d'une maison des jeunes à Chaumes en Retz	P	I	- Programme : Octobre 2021 à décembre 2021 - Etude / MOE / PC / Consultation : décembre 2021 à juin 2022 - Construction : octobre 2022 à octobre 2023	2022	280 000,00 €	HT			X							X					
9							9,1																	Chaumes en Retz	Extension école Charles Perrault – La Sicaudais	P	I	2021-2023	2022	450 000,00 €	HT			X							X					
9							9,1																	Cheix en Retz	Construction d'un dortoir à l'école	P	I							X							X					
9	2						9,1	2,2																La Bernerie en Retz	Réhabilitation et un agrandissement du restaurant scolaire existant	P	I	2020-2023	2021	1 285 000,00 €	HT			300 000,00 €		X							279 995,00 €			
9	2	8					9,1	2,2	8,2															La Plaine sur Mer	Equiperment du restaurant scolaire	A	I	2021-2022	2021	6 080,00 €	HT			X												
9	3						9,1	3,2																La Plaine sur Mer	Reconstruction du restaurant scolaire	P	I	2023-2024		1 600 000,00 €	HT			X								X				

